

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bernhard Altermatt, Susanne Aebischer, Muriel Besson, Patrice Jordan, Bruno Marmier, Pascal Moënnat, Jacques Morand, Christa Mutter. MM. Jean-Pierre Doutaz et Stéphane Peiry annoncent un retard.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore, à l'exception de M. Olivier Curty, en quarantaine en raison de la pandémie du Covid-19. M. Curty prend part aux débats par visioconférence.

La Présidente. J'ai le plaisir d'ouvrir cette avant-dernière session de l'année 2020.

—

Communications

La Présidente. Comme vous le savez, il y a eu des contaminations consécutivement à notre dernière session. Même si ces contaminations ont vraisemblablement eu lieu en dehors de la session, et aussi compte tenu de la situation épidémiologique actuelle et pour limiter les risques d'infection, je vous informe que les mesures de protection ont été renforcées. Désormais, la distance entre les tables des députés est portée à 2 mètres, comme en session de juin. La pause-café est supprimée. Il n'y aura pas de machine à café non plus. Le port du masque est obligatoire en tout temps, même lorsque vous êtes assis. Le nombre de postes de désinfection des mains a été augmenté. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de respecter scrupuleusement ces règles de conduite et de rester vigilants afin de ne pas contribuer à une propagation du virus.

Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signaler: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées et les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Validation du mandat de députée de Mme Anne Favre-Morand, en remplacement de Nicoas Repond et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Gruyère. Le Bureau a également constaté que M^{me} Anne Favre-Morand remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de députée.

> Ce mandat est validé tacitement.

> M^{me} Anne Favre-Morand est assermentée selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

—

Loi 2020-GC-66**Participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie du Covid-19**

Rapporteur-e: **Bonvin-Sansonnens Sylvie** (*VCG/MLG, BR*)
Rapport/message: **06.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3892*)

Entrée en matière

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Je suis aujourd'hui la porte-parole du Bureau pour soumettre à votre appréciation la loi urgente autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de Covid-19.

Nous avons déjà dû nous prononcer au moyen d'une ordonnance parlementaire le 27 mai dernier afin de permettre aux députés à risques, en quarantaine ou isolés, de participer aux débats et de voter à distance. Les termes de cette ordonnance avaient été confirmés par le Service de législation. Or, en parallèle, un avis de droit avait été demandé au Professeur Martenet. Ses conclusions nous sont parvenues en septembre. Cet avis de droit confirme la constitutionnalité et la légalité de notre proposition. Sur le fond, notre démarche était tout à fait correcte. Sur la forme en revanche, l'instrument n'a pas été jugé adéquat. Le professeur Martenet nous conseille, pour rendre possible un recours par referendum, d'établir plutôt une loi urgente. Le contenu de la loi que le Bureau vous propose aujourd'hui est donc une reprise des articles de l'ordonnance, établie en collaboration avec le Service de législation.

Quelques informations préalables sur les articles que nous allons étudier. Le Service de législation avait proposé de demander aux députés la fourniture d'un certificat médical. Afin de ne pas surcharger les parlementaires et les médecins de lourdeurs administratives, et parce qu'il faut rester souple tout en faisant confiance aux députés, le Bureau a décidé de retirer l'exigence d'un certificat médical. La formulation sera donc « pour des raisons de santé attestées ». Le Bureau sera habilité à gérer ce qui est entendu par attestation, dans un esprit de confiance et de souplesse tout en cherchant à éviter les abus éventuels.

L'obligation de s'annoncer avant la session pour pouvoir bénéficier des moyens de vote à distance reste valable. La notion de « suffisamment à l'avance » laisse assez de marge de manœuvre pour gérer les exigences techniques. Le Secrétariat du Grand Conseil me demande de préciser que le délai d'annonce a pu être rallongé. Il est désormais fixé au vendredi précédant la session jusqu'à 17 h.

Par ailleurs, cette loi pourra entrer en vigueur immédiatement après son acceptation et sera donc valable déjà cet après-midi.

Une précision encore, il va de soi que les députés qui participeront à distance toucheront leurs jetons de présence mais pas leurs indemnités kilométriques ni les indemnités pour leur temps de déplacement.

Enfin, vous n'êtes pas sans ignorer qu'une commission travaille actuellement à une refonte de la loi sur le Grand Conseil. La loi urgente Covid-19 que nous votons aujourd'hui n'est valable que durant la période de la crise Covid-19. Ses principes sont actuellement limités dans le temps mais ils pourront éventuellement être discutés dans le contexte de la nouvelle loi, si la commission le juge utile.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Le projet de loi urgente qui nous est soumis est totalement lié à la situation sanitaire due à la pandémie du Covid-19 qui nous frappe durement actuellement.

A la suite d'un avis de droit demandé par le Bureau et afin que les institutions puissent fonctionner de manière adaptée et légale, il est nécessaire de consolider l'aspect juridique de la participation et du vote à distance. De ce fait, avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi urgente, le groupe démocrate-chrétien va entrer en matière et soutenir la version soumise, l'ordonnance parlementaire sur la participation à distance votée le 27 mai dernier devant être abrogée.

La nouvelle loi traite les points suivants: les principes de participation à distance en session, les modalités, par exemple le Bureau détermine pour chaque session, en fonction de la situation, la mise en œuvre du droit de participer à distance, le délai d'annonce "suffisamment à l'avance", principalement pour des raisons techniques. Le quorum doit toutefois être présent dans la salle, l'avis de droit le confirme.

Cette loi va également donner des bases et l'assise légale pour les séances de commissions possibles à distance. Elle précise aussi les procédures des systèmes informatiques qui doivent garantir l'authentification des processus, sécurité et autres, voire la confidentialité des débats de commissions par exemple.

Enfin, son entrée en vigueur est prévue immédiatement et aussi longtemps que la pandémie l'exigera. Il est prévu que le Bureau du Grand Conseil évalue régulièrement la situation et abroge formellement la présente loi au terme de sa durée de validité.

Par ce propos, j'invite les membres présents dans la salle à accepter l'entrée en matière et à approuver cette loi urgente qui permet à l'institution qu'est le Grand Conseil et ses commissions de fonctionner et de faire son travail dans cette période très particulière.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Le groupe Vert Centre Gauche va souscrire à cette loi. Situation spéciale égale loi spéciale. Nous devons trouver une solution pour permettre à tous les députés qui ont été élus comme représentants de la population fribourgeoise de pouvoir participer, quelle que soit la situation pandémique et sanitaire, aux séances du Grand Conseil et à assumer leur rôle de députés. C'est dans ce sens que cette loi spéciale prend tout son sens. En ce qui concerne les adaptations nécessaires, nous aurons tout le temps de pouvoir les mettre en œuvre lors de la révision de la loi sur le Grand Conseil. C'est dans ce sens que je vous propose d'approuver cette loi.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je ne vais pas répéter ce que mon collègue Benoît Rey vient de dire puisque je partage pleinement son point de vue. Il s'agit simplement d'une loi progressiste, utile et nécessaire durant cette période de pandémie. Il est clair que toute liberté est laissée au Bureau pour apprécier la situation qui sera faite à chaque session.

On tient aussi en particulier à remercier et à relever le défi informatique qu'engendre cette loi puisque nous pouvons fonctionner avec Teams. Nous avons eu des séances et cela fonctionne. Remerciements à M. Dupasquier et à toute l'équipe informatique du Grand Conseil pour ces visioconférences.

Il est aussi vrai qu'il y a une aide financière pour chaque député chaque année, si bien qu'il n'y a pas d'excuses d'avoir un problème de wifi. On peut donc très bien fonctionner de cette manière. Le groupe socialiste soutient pleinement cette loi et vous invite à en faire de même.

Bonvin-Sansonens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Je remercie tous les députés qui se sont exprimés. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. On va pouvoir passer à l'examen de détail.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de Covid-19

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Bonvin-Sansonens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Cet article concerne les séances des commissions parlementaires. Nous en avons déjà discuté. La participation à distance n'est pas autorisée lors des séances de commissions qui se tiennent en présentiel. C'est tout le monde ou personne.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : Ordonnance parlementaire sur la participation à distance aux débats et le vote à distance pendant la pandémie Covid-19 du 27 mai 2020

> Adopté.

IV. Clauses finales

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). En ce qui concerne la partie IV, vous voyez que la présente loi est soumise au référendum législatif. C'était cet élément qui manquait dans l'ordonnance urgente que nous avons votée en mai. Cette loi entre en vigueur non pas demain comme prévu au début mais immédiatement.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de Covid-19

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Ordonnance parlementaire sur la participation à distance aux débats et le vote à distance pendant la pandémie Covid-19 du 27 mai 2020

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel

Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 86.*

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Année 2021

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Entrée en matière générale

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2021 qui vous est présenté. Préalablement à l'examen en plénum de la Commission des finances et de gestion, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait habituellement.

La Commission des finances et de gestion adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions, et plus particulièrement à M. le Commissaire, au secrétaire général et au trésorier de la Direction des finances.

Les rapporteurs de chaque Direction vous ferons, compte tenu de la situation sanitaire, un bref rapport spécifique au fil de l'après-midi lors de l'examen de détail du budget.

Il faut tout d'abord relever le contexte difficile de l'exercice de planification 2021 compte tenu de la situation pandémique actuellement extrêmement tendue. Il est en effet très difficile d'estimer bon nombre de postes de charges et de revenus en raison de l'incertitude liée à l'évolution de la situation. Néanmoins, le Conseil d'Etat présente un budget équilibré avec 281 380 frs d'excédent de revenus au compte de résultats, un total de revenus de 3 786 033 790 frs pour un total des charges de 3 785 752 410 frs, soit + 65,5 millions de francs ou + 1,8% par rapport au budget 2020. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de notre Constitution cantonale. Il a été atteint en puisant dans les fonds et provisions à hauteur de 117 millions de francs, dont un prélèvement de 75 millions sur la provision de la BNS. Le compte de résultats présente des revenus d'impôts qui se montent désormais à 1,3 milliard de francs, en baisse de 75,9 millions de francs (- 5,4%) en raison de la contraction de l'activité économique due au Covid-19 et des baisses fiscales en faveur des personnes physiques. En revanche, les revenus de transferts passent à 1,8 milliard de francs, en augmentation de 94,8 millions (+5,5%), dont 72,9 millions proviennent de la péréquation financière fédérale. Les revenus des biens, taxes et émoluments diminuent également de 20,8 millions de francs. Les revenus financiers augmentent de 34%, à 265,2 millions grâce aux prélèvements sur les fonds et provisions nécessités par la situation pandémique.

Plus en détail, le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques baisse de 61 millions de francs (- 6,2%), dont - 26 millions pour l'impôt sur le revenu, - 19 millions pour l'impôt sur la fortune et - 16 millions pour l'impôt à la source. Le revenu de l'impôt sur le bénéfice et le capital de personnes morales baisse de 19 millions (- 10,7%) pour les deux raisons évoquées précédemment.

Les baisses fiscales accordées aux personnes physiques pour un montant de 48,1 millions de francs profiteront à l'ensemble des contribuables pour un montant de 16 millions grâce à la baisse du coefficient cantonal de 100% à 98% pour l'impôt sur le revenu, aux assurés LAMal pour un montant de 10,8 millions grâce au déblocage partiel de la déduction pour les primes à l'assurance maladie, aux personnes seules à revenu modeste à hauteur de 3,3 millions, aux parents pour 500 000 frs grâce à une hausse de la déduction pour frais de garde, aux contribuables imposés sur la fortune en raison de la refonte des barèmes d'impôt sur la fortune et des déductions sociales y relatives pour un montant de 15,5 millions, et aux personnes imposées à la source à la suite de modifications du droit fédéral pour un montant de 2 millions. Enfin, à noter une diminution des autres revenus due à l'évolution liée à la nouvelle loi d'application sur les jeux d'argent.

Du côté des charges, les éléments principaux sont les suivants: L'augmentation des charges du personnel traduit une augmentation du nombre de postes de 92,46 EPT. Le secteur de l'enseignement, y compris la HES-SO et l'Université, absorbe à lui seul 59,46 EPT, augmentation liée à la croissance démographique principalement. La mise en place progressive du master en médecine nécessite encore 10,5 EPT supplémentaires. Le solde est réparti essentiellement entre l'administration centrale et la Police. Les charges du personnel augmentent ainsi de 23,1 millions de francs (+ 1,7%) à 1,4 milliard de francs.

Dans les autres charges, il faut noter une augmentation de 1,1% des charges de transferts ou subventions de l'Etat (20 millions), une augmentation de 2,9% des charges de consommation liées aux dépenses supplémentaires, notamment en faveur du plan climat, du développement durable et de l'enveloppe informatique dite digitalisation. L'évolution des charges du budget 2021 par rapport à 2020 est donc de 1,8%. L'évolution moyenne du taux de croissance des charges totales brutes entre 2016 et 2021 est de 2,5%, moyenne influencée par deux pics: le premier en 2017 avec une hausse de 3,9% liée à la fin des mesures structurelles et d'économie et à la cotisation supplémentaire à la Caisse de prévoyance du personnel, le second en 2020 lié à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

Le compte des investissements présente des dépenses de 209,1 millions de francs pour des recettes de 45,3 millions de francs. Les investissements nets se montent donc à 163,8 millions de francs, + 30,2% par rapport à l'évolution moyenne des années 2015-2019, et + 7,6% par rapport au budget 2020. La Commission reste prudente sur ces chiffres et espère, au contraire des années précédentes, que l'entier de ces montants puissent être dépensé. Les investissements principaux sont 29,6 millions pour les bâtiments, 25,3 millions pour les routes, 26 millions pour le Collège de St-Croix, 10 millions pour la BCU, 5 millions pour le GYB et près de 13 millions pour les établissements de détention, l'Université et le Musée d'histoire naturelle. En terme de subventions des investissements, 20 millions vont entre autres au domaine de l'énergie, 18,7 millions aux améliorations foncières. A noter également des achats de titres budgétés à 15,6 millions, liés à l'augmentation du capital-actions de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Le degré d'autofinancement des investissements bruts s'élève à 54,3%, en recul par rapport aux années précédentes.

En terme de gestion, la Commission des finances et de gestion a examiné les sujets suivants: La péréquation fédérale repart à la hausse en faveur du canton de Fribourg. C'est d'une part une manne bienvenue, mais qui atteste aussi de la relative faiblesse fiscale du canton. Il faut noter toutefois que le calcul est impacté par le lissage sur trois ans, l'excellente année 2014 n'étant plus prise en compte dans le calcul du budget 2021. Deuxièmement, le fonds pour les fusions de communes reste aujourd'hui peu utilisé. Seuls 12 millions sur 50 millions ont été dépensés. Troisièmement, la problématique de la taxe sur la plus-value a été discutée, dont l'issue plaide en faveur d'une seule pratique à l'échelon cantonale. La Commission des finances et de gestion suivra ce dossier avec attention.

L'intensité des investissements implique une hausse des ressources en personnel avec le problème récurrent pour trouver des ingénieurs et des mandataires externes. A cela s'ajoute la problématique désormais entrée dans les mœurs de l'augmentation du nombre de procédures d'oppositions et de recours.

Les dépenses de consommation augmentent notamment en faveur du plan climat qui bénéficie de premières mesures à hauteur de 10 millions de francs, financés à la fois par le budget 2021 (2,2 millions pour les mesures "développement durable" et "climat") et le plan de relance. Le projet de plan climat sera en consultation externe d'ici environ quinze jours. Sa mise en œuvre est prévue progressivement.

Du côté du HFR, il y a évidemment aujourd'hui une énorme pression. En terme de gestion, plusieurs mesures pour faire face à la pandémie ont été prises, comme par exemple une task force, des engagements en CDD, le dispositif de traçage, une unité mobile, des réserves de matériel, etc. La Commission des finances et de gestion suit en outre les recommandations de l'Inspection des finances faites à la DSAS. Enfin, une poursuite à la hausse des hospitalisations hors canton est à constater.

A noter encore l'augmentation de la provision pour certaines décharges. Concernant la Pila, la procédure suit son cours avec les parties concernées.

Une discussion a aussi eu lieu concernant la mise sous tutelle des communes. Premièrement, lorsqu'il y a une enquête administrative, la nomination d'administrateurs au sein d'une commune, qu'il s'agisse d'anciens élus ou de professionnels, relève de la stricte autonomie des préfectures. Lorsqu'une telle mesure est prise, elle est imposée. Les communes n'ont pas le choix même si elles les financent. D'un autre côté, en cas de mesures volontaires des communes, l'Association des communes fribourgeoises a mis en place, en collaboration avec la DIAF, une liste de personnes sous forme de mentors auxquels les communes confrontées à certains problèmes peuvent faire appel à titre préventif et sur une base volontaire, dans l'idée d'assurer un bon fonctionnement de la démocratie.

Enfin, la Commission des finances et de gestion a mis dans ses dossiers à suivre tout particulièrement les dossiers suivants: le plan de relance et les cas de rigueur ainsi que les dépenses nouvelles qui seront liées au Covid-19, l'analyse des déménagements et des charges locatives de l'Etat — le rapporteur de la DAEC reviendra sur le sujet —, la vision globale du campus de Posieux, Grangeneuve et de l'Agroscope, le suivi de l'évolution du SEJ étant donné la sortie imminente du

rapport Ecoplan, le suivi de l'évolution de la politique foncière active et de son Etablissement, ainsi que le suivi des sites Tetra Pak, Elanco et Bluefactory. Pour ce dernier, une recapitalisation de l'ordre de 50 millions de francs est annoncée. Les discussions entre les deux propriétaires de la société sont en cours.

La Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière sur le budget 2021 par 12 voix contre 0 et 1 abstention. La grande majorité des membres de la Commission des finances et de gestion se réjouit du budget présenté et a fait part de sa satisfaction pour cet exercice budgétaire. Cependant, la situation fiscale et les récentes diminutions de l'imposition ont fait débat, comme en témoigne un amendement déposé en Commission lors de l'examen de la DFIN afin de neutraliser la proposition de baisse du coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques prévue à 98% au lieu de 100%. Cet amendement portant sur un montant de 17 millions de francs a été refusé par 8 voix contre 4 et 1 abstention. J'y reviendrai par ailleurs lors du traitement du projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs pour la période 2021.

Un amendement a aussi été déposé lors de l'examen de la Chancellerie afin d'augmenter de 305 000 frs les subventions cantonales aux partis politiques pour l'année électorale à venir, portant le montant total à 500 000 frs. La Commission des finances et de gestion a accepté cette proposition par 10 voix contre 2 et 1 abstention. La compensation est faite au SITel sous "Travaux informatiques effectués par des tiers". Ces deux amendements seront débattus lors de l'examen par Direction.

Enfin, il faut noter que l'impact de la modification de la LICD, telle que décidée par le Grand Conseil concernant la déduction pour les frais de garde, n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2021 en raison des délais. Cette modification étant mineure en terme d'impact financier (0,02%), la Commission des finances et de gestion n'a pas jugé utile de modifier le décret. Le rapporteur de la DFIN reviendra sur ce point.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter un budget 2021 équilibré. Celui-ci inclut non seulement des investissements renforcés, mais également des baisses fiscales en faveur de la population fribourgeoise et ceci malgré les effets de la pandémie.

De manière générale, l'équilibre budgétaire a été rendu possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses ainsi qu'à des ressources extérieures au canton et un recours accru aux fonds et aux provisions. La politique d'anticipation que le Gouvernement a menée ces dernières années nous permet aujourd'hui d'assumer les pertes de revenus liées à la crise du Covid-19. Globalement, le taux de progression des charges et des revenus dans le budget 2021 atteint 1,8%. Les variations par rapport au budget 2020 proviennent principalement d'une évolution défavorable des recettes fiscales découlant des effets de la pandémie sur la situation économique de l'année 2020 qui va perdurer en 2021. Cette évolution est également due à diverses baisses fiscales concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Les revenus issus de la péréquation financière fédérale qui enregistrent une hausse de 72,3 millions de francs permettent de compenser en grande partie la diminution de ces revenus propres. On peut également mentionner les augmentations de revenus liées à la taxe sociale en lien avec la réforme fiscale des entreprises. Concernant les subventions fédérales, diverses hausses sont à constater, notamment celle pour la réduction de primes à l'assurance maladie ainsi que celle pour les prestations complémentaires AVS/AI.

L'augmentation des charges est notamment due aux dépenses supplémentaires en faveur du plan climat et du développement durable. Le budget 2021 prévoit en effet le déploiement progressif du projet de plan climat que le Conseil d'Etat a mis en consultation. Une part importante de la croissance des charges est par ailleurs imputable à l'enveloppe informatique, hors Université et HES-SO, qui a progressé de 3,1 millions de francs, ceci afin de poursuivre le déploiement de la stratégie de digitalisation de l'administration 4.0.

En ce qui concerne l'augmentation des charges de transferts, elle concerne principalement les mesures cantonales du soutien lié à l'épidémie du Covid-19 en prévision de mesures sanitaires : l'assurance maladie et les institutions spécialisées, les maisons d'éducation, les EMS, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que les indemnités aux compagnies de transport public.

Au chapitre des charges du personnel, celles-ci augmentent de 23,1 millions de francs, soit 1,7% entre le budget 2020 et 2021, une progression très légèrement inférieure à celle des charges globales. La raison de cette croissance s'explique par la création nette de nouveaux postes ainsi que par les paliers et la revalorisation de 0,25 % en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Un montant de 2,5 millions de francs s'ajoute aux montants forfaitaires en lien avec les coûts liés à la pandémie, task force, call center et équipe mobile.

Postes de travail. - L'augmentation de 92,5 EPT se répartit de la manière suivante: dans l'enseignement, on compte 59,46 nouveaux postes afin, d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population, d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO Fribourg et de l'Université. A cela s'ajoutent encore les effectifs nécessaires à la mise en œuvre progressive du programme de master en médecine. Cumulés, ces nouveaux postes dédiés à l'enseignement représentent plus du 75% de l'augmentation nette des EPT effectifs de l'Etat.

En ce qui concerne les nouveaux postes dans le secteur de l'administration centrale, ils représentent au total 12,5 EPT, tandis que l'effectif de la Police augmente de 12 EPT.

Au chapitre des investissements, le volume est supérieur à ceux retenus lors de précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes. Le montant total s'élève à 209,1 millions de francs, soit une augmentation de plus de 11%. Le Conseil d'Etat démontre ici clairement sa volonté de renforcer les investissements compte tenu des perspectives conjoncturelles. Le degré d'autofinancement s'élève à 54,3%, légèrement inférieur à celui de l'année précédente qui était de 59,6%. Cela implique un besoin de financement de 74,9 millions de francs, besoin qui réduira d'autant la fortune de l'Etat.

En 2021, il est prévu de faire appel de façon particulièrement intensive aux fonds et aux financements spéciaux. Les prélèvements sur fonds directement liés aux dépenses engagées dans les domaines spécifiques emploi et énergie, nouvelle politique régionale, Bluefactory, routes, augmentent de plus de 7 millions de francs par rapport au budget 2020. En ce qui concerne le montant des prélèvements sur les provisions, il s'élève à 117,4 millions de francs, soit un montant en hausse de 55,7 millions de francs par rapport au budget 2020. Cette variation provient en grande partie du recours supplémentaire à la provision de la part au bénéfice de la BNS pour 50 millions de francs qui s'ajoutent aux 25 millions de prélèvement annuel ordinaire. Nos réserves nous permettent ainsi de faire face à l'écueil provoqué par la situation sanitaire et par les incidences conjoncturelles de la pandémie. A cet égard, j'aimerais relever que le plan de relance pour l'économie fribourgeoise, qui comprend un ensemble de mesures évaluées à 63,3 millions de francs, a été élaboré en tant que projet distinct et complémentaire au budget 2021. Il n'est dès lors pas intégré dans le budget ordinaire de l'Etat. Dans ces 63,3 millions, 50 millions sont financés par les ré-allocations de fonds et de provisions.

Avant d'en arriver à la conclusion, j'aimerais encore mentionner deux modifications auxquelles la Commission des finances et de gestion a procédé. Premièrement, une augmentation de l'ordre de 305 000 frs prévus pour assurer le financement des partis qui, à cause de la pandémie, ont de la peine à trouver des financements auprès de tiers. C'est pour cette raison exceptionnelle que le Conseil d'Etat s'est rallié et a accepté cette modification. Celle-ci est compensée par une diminution de l'enveloppe informatique. Deuxièmement, j'aimerais encore souligner le fait que le budget aurait dû subir une petite modification de 200 000 frs suite à la décision du Grand Conseil, lors de la session d'octobre, d'augmenter les déductions pour les frais de garde lors de la modification de la LICD. Le Conseil d'Etat, en accord avec la Commission des finances et de gestion, a choisi de ne pas modifier le budget étant donné que le montant est minime par rapport à l'ensemble des montants estimés de la fiscalité.

Au final, la solidité de nos finances cantonales nous permet aujourd'hui de surmonter les difficultés de l'exercice en cours ainsi que celles du budget 2021, tout en permettant le déploiement de mesures ciblées et destinées à soutenir la consommation. Dans le même temps, le budget 2021 préserve et développe les prestations publiques dans différents domaines, tels que la formation, la santé, le climat, la digitalisation.

Pour conclure, permettez-moi encore de remercier la Commission des finances et de gestion pour les discussions constructives dans le cadre de l'examen de ce budget. Au vu de ces considérations et au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2021 et à l'accepter tel qu'il ressort de l'examen de la Commission des finances et de gestion.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Notre groupe Vert Centre Gauche a pu prendre connaissance du message fourni de 60 pages concernant le projet de budget de notre canton. Nous remercions au passage et comme il se doit le Conseil d'Etat, le trésorier, toutes les Directions et les collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni dans l'élaboration de ce dernier exercice. D'une manière générale, bien entendu, nous n'allons pas contester ce budget. Certains députés interviendront peut-être de manière ciblée dans les différentes Directions.

La mouture du budget 2021, naturellement impacté par cette crise sanitaire qui n'en finit pas de durer, avec les chiffres qui nous sont donnés est certes équilibrée et on respecte la Constitution. Si vous me permettez cette métaphore, on marche sur des œufs. Espérons qu'ils soient cuits durs, cela pourrait éviter que l'on nous serve une omelette de déficit à l'heure des comptes.

Dans un premier temps, les chiffres sont donc rassurants avec un excédent de revenu de 281 000 frs, petit bénéfice mais bénéfique tout de même, conforme à l'exigence légale, tout ceci découlant d'une croissance semblable des charges et des revenus de 1,8%. Nous prenons acte de la volonté du Conseil d'Etat de ne pas lésiner sur les investissements en ajoutant 21,2 millions de plus à la mouture 2020 pour s'arrêter au montant de 209 millions.

A titre personnel, comme membre de la Commission des finances et de gestion, je souhaiterais vivement que l'on nous présente certes des investissements ambitieux mais sérieux au niveau des coûts de réalisation, qu'on arrête de présenter soit au Grand Conseil ou au peuple fribourgeois des projets qui font systématiquement l'objet de crédits complémentaires ou d'engagements additionnels, comme ce sera le cas demain dans le cadre de l'assainissement et de l'agrandissement du Collègue St-croix qui, j'espère, passera la rampe.

Pour continuer à parler chiffres, notre groupe constate à l'évidence que le degré d'autofinancement n'affiche pas forcément une forme olympique avec 54,3%, en recul de 5,3% par rapport à l'année précédente. 80%, tout le monde le sait, apparaît comme le but à atteindre. Notre attention s'arrête aussi sur les chiffres annoncés des revenus au compte de résultats où sur les dix catégories de revenus, huit progressent et deux, les revenus fiscaux et les revenus des biens, diminuent de 75,9 millions, respectivement de 20,8 millions.

Pour maintenir la bonne direction d'un budget d'exception, où les prévisions conjoncturelles se sont annoncées très difficiles à cadrer, l'Etat utilise les fonds et provisions constitués durant les années précédentes. Il pourra aussi profiter l'an prochain d'une péréquation financière plus généreuse de la Confédération, où Fribourg, semble-t-il, recevra 458 millions au lieu des 387,4 millions de cette année, comme l'a relevé M. le Rapporteur, M. Dietrich. Cela annonce bien entendu certaines faiblesses fiscales de notre canton.

Il a bien fallu aussi utiliser la fortune de l'Etat qui, à ce rythme-là, va s'évaporer rapidement, soyons sans crainte, ce d'autant plus que le plan de relance en faveur de notre économie est un projet séparé et complémentaire au budget, alimenté uniquement par une ponction sur la fortune.

Pour ce qui concerne les prestations de l'Etat, celles-ci sont garanties, ce qui a été annoncé par M. Godel. Nous l'en remercions.

Au sujet de l'utilisation de cette fortune, certains membres de notre groupe parlementaire se posent des questions quant aux diverses attributions et à la transparence qui doit accompagner ces démarches financières. Une remarque a été mise en avant concernant le financement du plan de relance et les moyens à disposition. On a noté que pour le plan climat un montant de 2,25 millions est prévu, auquel on ajoute des mesures complémentaires de 7,8 millions dans le plan de relance.

Avec le budget 2021, chers collègues, nous entrons dans une zone de turbulences sans précédent. Une bouée de sauvetage constituée par la fortune de l'Etat ne pourra à mon avis sauver tout le monde. On devra rapidement faire des choix et oublier notamment l'euphorie qui a caractérisé les décisions prises à la fin de l'année 2016, donc de la dernière période administrative. Si le Conseil d'Etat affirme sa volonté de marche en avant pour le canton, sa population et son économie, il doit pouvoir compter sur un Grand Conseil acquis à sa cause dans un débat où l'humain reste au centre. Le groupe Vert Centre Gauche entre en matière sur le budget.

Moussa Elias (PS/SP, FV). L'impôt heureux. Abstraction faite que le bonheur de l'auteur de l'ouvrage portant ce titre varie, semble-t-il, en fonction de la commune, toujours est-il que oui, payer ses impôts peut rendre heureux.

L'impôt heureux. Cela peut vous rendre heureux de savoir que les impôts que vous payez servent à financer les salaires de celles et ceux qui prennent soin de vos proches hospitalisés ou en EMS, et ce avec compétence, dévouement et humanité. Cela peut vous rendre heureux de savoir que les impôts que vous payez servent à financer le filet social qui atténue le choc lorsque malgré vous, vous devez diminuer votre temps de travail ou perdez votre emploi du jour au lendemain. Cela peut vous rendre heureux de savoir que les impôts que vous payez servent à financer les aides étatiques pouvant constituer votre unique bouée de secours avant la faillite. Et j'en passe. Donc oui, l'impôt heureux existe bel et bien, et la crise sanitaire le démontre.

Le budget 2021 de l'Etat de Fribourg, quant à lui, rend le groupe socialiste malheureux. Un budget équilibré, certes, mais uniquement en raison du prélèvement de la quasi-totalité de la provision de la BNS qui compense les rabais fiscaux imposés par la majorité de notre Parlement. Sans ces différentes baisses fiscales déjà acceptées ou en cours de l'être, ces provisions auraient pu servir au financement d'un plan de relance plus ambitieux, respectivement servir à éviter des coupes futures dans les prestations offertes par l'Etat.

Pour notre groupe, le budget 2021 n'assume pas les pertes économiques liées à la crise sanitaire et, à l'instar du plan d'annonce des prochaines mesures structurelles et d'économie du canton de Fribourg voté lors de la session d'octobre, annonce un avenir sombre – moins pour les finances de l'Etat en tant que telles, mais pour les prestations de qualité offertes. Comme lors de la session d'octobre, nous nous opposons également aux baisses d'impôts prévues.

Wir sind jedoch selbstverständlich nicht einfach Neinsager. So begrüßen wir etwa die Schaffung der neuen Stellen und die Realloohnerhöhung für das Staatspersonal, welches mit der sanitären Krise und der Pensionskassenreform mit ganz neuen Herausforderungen zu kämpfen hatte und hat.

Ebenfalls besonders positiv hervorzuheben sind die erhöhten Investitionsausgaben, auch wenn bereits heute - wie in den letzten Jahren auch - absehbar ist, dass diese wohl nicht gänzlich getätigt werden. Auch die ersten zur Verfügung gestellten finanziellen Mittel zur Umsetzung des staatsrätlichen Klimaplanes begrüßen wir, auch wenn es sich hier nur um das absolute Minimum handelt.

Diese wenigen Lichtblicke im Voranschlag 2021 genügen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei jedoch nicht, um blindlings die zahlreichen Schattenseiten im Hinblick auf die drastischen zukünftigen Einbrüche der Steuereinnahmen auszublenden.

Partant, le groupe socialiste entrera certes en matière sur ce budget 2021, mais s'abstiendra lors du vote final sur le budget et refusera le décret fixant le coefficient d'impôt pour 2021. Il convient de prévenir les futures coupes dans les prestations de l'Etat, voire un nouveau sacrifice demandé aux employés de l'Etat et de se remémorer l'impôt heureux !

Pour finir, j'annonce que le groupe socialiste déposera un amendement visant à augmenter les ressources financières aux services d'aide et de soins à domicile. L'amendement sera développé et motivé lors de l'examen de détail.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Nous ne savons pas si c'est le bon moment, mais c'est en tout cas d'actualité et le bon lieu. Je me permets donc de faire cette intervention puisque nous parlons budget et que la situation que nous vivons est grave, spécialement pour une grande partie de nos commerces.

Mes liens d'intérêts: je dirige deux entreprises de transport de personnes et suis partie prenante de deux sociétés actives dans le commerce de boissons et location de matériel de fête. Je fais donc partie de ces entrepreneurs qui ont derrière eux toute une vie de labeur dans une société familiale avec tous les soucis et les satisfactions qui vont avec.

Il faut bien le dire, aujourd'hui il ne reste plus que de l'inquiétude et du désarroi, mais j'ose espérer de l'espoir aussi. A l'image des Genevois qui se rendent dans les commerces vaudois, nombreux sont les Fribourgeois qui se rendent dans les restaurants bernois. Cette situation est désespérante pour nos tenanciers et pour leurs fournisseurs. Je ne peux que regretter que les cantons n'arrivent pas à se concerter pour éviter ces disparités. Bien évidemment, la situation sanitaire de notre canton est difficile et dramatique. J'en suis conscient comme nous tous. Je ne veux donc pas juger les décisions du Gouvernement qui a très certainement des informations que je n'ai pas. Cependant, le temps passe vite et la situation devient terriblement difficile pour de nombreux commerces. Par conséquent, il faut des mesures de soutien concrètes très rapidement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, toutes les entreprises ne sont pas touchées de la même manière. Tout comme les restaurateurs, quelques corps de métiers se sont vus interdits de travailler directement, mais aussi indirectement puisque toutes les manifestations ont été annulées. C'est le cas de l'évènementiel, des fournisseurs locaux, des traiteurs, des marchands de boissons et de location de matériel de fête. La liste n'est bien sûr pas exhaustive. Malgré tout, pendant ce temps-là, les charges fixes, le fonctionnement, la maintenance, les abonnements et les amortissements sont tous à assumer. La situation est encore pire pour d'autres entreprises qui sont impactées depuis plus d'une année déjà. C'est mon cas pour le transport de personnes puisque la clientèle asiatique ne vient plus depuis octobre 2019. De plus, pratiquement toutes les autres sorties ont été annulées depuis le mois de mars à cause de la fermeture des prestataires, l'interdiction des événements culturels et sportifs, des restrictions, mais surtout à cause de l'inquiétude bien légitime de la clientèle. Les sociétés survivent depuis presque neuf mois avec un chiffre d'affaires misérable dans le secteur du voyage, tout en assumant quatre salaires qui ne sont pas pris en charge par les RHT, puisque nous sommes une société anonyme, totalement en main familiale.

En résumé, fort heureusement le Grand Conseil avec l'appui du Conseil d'Etat a pris la mesure de cette catastrophe économique en votant à une large majorité une aide pour les cas de rigueur. Il faut maintenant que ces aides arrivent le plus rapidement possible. Il faut aussi que nos commerces restent fermés aussi peu que nécessaire et puissent rouvrir aussi vite que possible. Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour qu'il agisse uniquement aussi vite que possible.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Commission des finances et de gestion et conseiller communal à Ursy. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du budget 2021 de l'Etat de Fribourg. Le canton de Fribourg, comme tous les autres cantons suisses, s'est heurté à une tâche très difficile dans l'élaboration de son budget 2021. La difficulté à dessiner les contours de ce dernier est due à cette fameuse pandémie mondiale de Covid-19 que nous traversons actuellement. L'Etat de Fribourg a dû et devra encore investir grandement ces prochains mois. L'exercice d'un tel budget est très difficile et périlleux. Le budget 2021 présente un résultat équilibré avec un excédent de 300 000 frs. Le résultat positif est dû aux ressources extérieures et un recours accru aux fonds et provisions constitués ces dernières années.

Nous avons constaté que le budget 2021 intègre les baisses fiscales en faveur de la population fribourgeoise. En cette période de pandémie, nous remarquons avec grande satisfaction que les investissements sont en croissance par rapport aux années précédentes. Le volume d'investissements bruts est prévu à hauteur de 209,1 millions de francs.

Pour nous faire une idée plus précise de l'avenir, il est important d'inclure les effets de la crise économique que nous traversons et qui se présentera à nous dans les mois à venir. Nous constatons que le prélèvement sur les provisions s'élève à un peu plus de 117 millions de francs et que le degré d'autofinancement des investissements de notre canton atteint 54,3%. La progression des charges et des revenus cantonaux entre le budget 2020 et le budget 2021 atteint 1,8%, pourcentage inférieur à la moyenne des années passées. Dans les principales ressources, nous remarquons une baisse des impôts et des transferts en hausse. Les budgets 2020 et 2021 se différencient principalement par une évolution défavorable des recettes fiscales découlant des effets de la pandémie du Covid-19 sur la situation économique de notre canton.

Nous remarquons que dans les revenus de transferts la péréquation financière fédérale est plus élevée de quelque 72,3 millions de francs. Cette situation permet à notre canton de compenser en grande partie la diminution observée au niveau

des revenus fiscaux. Diverses hausses sont à constater pour les subventions fédérales, pour les prestations complémentaires AVS/AI et celle pour la réduction des primes à l'assurance maladie. La part à l'impôt fédéral direct progresse, elle, de quelque 8 millions de francs.

L'augmentation du personnel se situe à 90,5 EPT. Nous demandons à l'avenir au Conseil d'Etat d'analyser toujours et encore les besoins de postes de travail supplémentaires.

Le plan climat et le développement durable ont créé une augmentation des charges de consommation dues aux dépenses supplémentaires. Nous constatons que les prélèvements sur les fonds directement liés aux dépenses engagées dans les domaines spécifiques tels que l'emploi, l'énergie, la nouvelle politique régionale, Bluefactory et les routes augmentent de plus de 7 millions par rapport à l'an passé.

Le plan de relance pour l'économie fribourgeoise a été élaboré en tant que projet distinct et complémentaire au budget 2021. Il a ainsi permis de mettre à disposition des moyens financiers pour soutenir notre économie. Nous constatons que malgré la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'Etat est parvenu à équilibrer le budget 2021. Cet équilibre financier a été possible en ayant grandement recours aux fonds et provisions créés ces dernières années.

Le groupe de l'Union démocratique du centre souligne que la solidité financière de notre canton est due aux rentrées fiscales très importantes engrangées ces dernières années. Ces rentrées financières nous permettent aujourd'hui de surmonter pratiquement toutes les difficultés de l'exercice en cours et du budget 2021 en soutenant de manière tangible l'économie et la consommation. Nous devons impérativement garder en vue le soutien à notre tissu économique, les prestations publiques dans le domaine de la santé, de la formation et du climat. Le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière sur ce budget 2021.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Au nom du groupe libéral-radical, j'aimerais tout d'abord remercier les services de l'Etat ainsi que la Direction des finances pour la préparation de ce budget 2021.

Ne soyons pas dupes. L'équilibre budgétaire est un leurre, un leurre pourtant bienvenu que le groupe libéral-radical salue. Un budget équilibré grâce à la dissolution de réserves et provisions pour atténuer l'impact du Covid-19 et d'autres mesures, un budget équilibré qui ne le restera pas si la situation ne s'améliore pas rapidement. Alors oui, les réserves doivent servir à ce genre de situations exceptionnelles et il est temps de les utiliser, mais il y a fort à parier que les comptes ne seront pas aussi reluisants que ne laisse paraître le budget traité en ce moment. La BNS, quant à elle, ne sera également pas à chaque fois la généreuse donatrice d'un canton sur lequel les nuages noirs s'amoncellent jour après jour. Une péréquation financière bénéfique au canton de Fribourg, j'appelle cela une aide humanitaire aux cantons pauvres. Soyons réalistes, le canton de Fribourg est pauvre. Voyons le verre à moitié plein et relativisons: pauvre mais bien géré en comparaison suisse, riche et toujours bien géré en comparaison internationale. Il est cependant nécessaire que les citoyens du canton bénéficient aussi de cette manne financière, notamment via la réduction d'impôt prévue au budget, l'attractivité fiscale du canton étant importante. Au-delà de la baisse fiscale, je rappelle à M. le Député Moussa que je suis également heureux que l'Etat investisse 380 millions pour les employés, montant tout de même cinq fois plus élevé que les 60 millions que l'on redonne aux plus des 300 000 habitants du canton, versus les 20 000 employés de la fonction publique.

La rigueur toute fribourgeoise, les efforts consentis permettent aujourd'hui au canton de Fribourg d'affronter des moments difficiles sans devoir s'endetter au-delà de l'entendement pour assurer le fonctionnement du ménage commun. Cette situation ne doit pas s'éterniser car nous devons rapidement penser un nouveau plan de mesures structurelles. Avant cela, il existe bien des manières de réduire la voilure. J'en veux pour preuve les montants exorbitants que la DAEC, par exemple, dépense dans des crédits d'études qui finalement aboutissent à des surcoûts souvent à peine compréhensibles. Je fais notamment allusion au point que nous traiterons demain concernant le Collège St-Croix.

Quid des actions que pourraient mener des communes sur la gestion des PAL et leur potentielle incidence sur les comptes de l'Etat, les factures ouvertes qui pourraient mettre à mal le canton pour des fautes que certains pourraient qualifier de graves? Des millions de francs sont dépensés dans la digitalisation, qui, je le rappelle, est l'un des points culminants du programme gouvernemental, mais j'ai toujours l'impression que le site web de l'Etat est formaté pour mon "Commodore" reçu en 1992, alors qu'internet n'était disponible qu'au grand public. Le site de l'Etat et les services digitaux sont un peu le Ballenberg de l'information. Il n'est pas question aujourd'hui de prévoir des coupes budgétaires, mais bien de dépenser mieux, de manière efficiente, et d'arrêter le gaspillage des ressources financières de l'Etat, sans quoi des mesures devront être prises plus tôt.

Nous sommes surpris du ralliement du Conseil d'Etat à l'augmentation des contributions aux partis politiques dans un temps de crise où cet argent pourrait être dévolu à d'autres causes plus urgentes. Une contribution heureuse de M. le Député Moussa pour les partis. Merci de tout cœur. Il est également essentiel qu'une politique d'investissement ambitieuse soit mise en place pour 2021. Idéalement, il serait positif que les dépenses finales liées aux investissements soient supérieures à ce qui est prévu au budget. Le groupe libéral-radical insiste sur la nécessité d'investir chaque année et le fait d'autant plus pour 2021.

Ne voyez pas en mes propos les paroles d'un oiseau de mauvaise augure. Je peins un tableau quelque peu noir et je souhaite plus que quiconque me tromper. Le Conseil d'Etat remplit à satisfaction ses tâches et les comptes de l'Etat sont bons. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse durant des années. Or, il faut aussi constater que nous prenons gentiment le pli d'un canton riche en gérant certains aspects de manière un peu frivole, et c'est un point à corriger immédiatement. En résumé, le canton respecte l'équilibre budgétaire et nous l'en félicitons. Nous sommes cependant inquiets pour la suite et nous invitons l'Etat à mettre tout en œuvre pour limiter les dégâts, notamment occasionnés par le Covid, pour assurer des finances saines et pérennes pour les futures générations.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je prends la parole pour le groupe démocrate-chrétien. Tout à l'heure, Elias Moussa a parlé de l'impôt heureux. Je parlerai du budget heureux. Le groupe démocrate-chrétien est satisfait de ce budget. Si le trésorier n'était pas PDC, j'aurais même dit est très satisfait de ce budget. Pourquoi? Je pense que l'honneur en revient à tout le gouvernement d'avoir géré d'une façon très bonne cette situation très difficile qui consistait à préparer le budget 2021 dans le contexte de la pandémie. Vous avez eu au moins l'honneur de ne pas déroger aux principes de l'équilibre budgétaire et on ne peut que le saluer en vous en féliciter.

Pour le groupe démocrate-chrétien, il était important de retrouver les baisses fiscales qui ont été décidées et celles que nous allons décider aujourd'hui encore concernant la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux. Pour moi, c'est un tout. Pour le groupe démocrate-chrétien, c'est un tout. Cela fait partie du processus de relance. Cela fait partie du processus de baisses fiscales pour les contribuables fribourgeois qui ont été mis naturellement à rude épreuve ces dernières années. C'était une bonne chose de faire ces réserves mais ça fait partie d'un tout d'assainir la Caisse de pension du personnel de l'Etat. Dans ce sens-là, je dois dire que ce budget équilibré nous satisfait pleinement.

Je tiens à relever l'augmentation de 1,8% des charges. Cela veut dire que le Conseil d'Etat, malgré la difficulté, continue à offrir des prestations de qualité à la population fribourgeoise, ce qui est une bonne chose. Plus 95 postes de travail, pour l'essentiel dans l'enseignement, je crois que c'est aussi un point principal pour notre Etat de maintenir les conditions optimales au niveau de l'éducation de nos enfants. Il y a aussi une augmentation de 0,25% des salaires du personnel de l'Etat, négociée dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pension. Nous saluons particulièrement aussi les efforts faits au niveau de la digitalisation et du développement durable. Quant aux ressources, elles augmentent paradoxalement aussi de 1,8%. Tant mieux. C'est ici tout de même un exercice un peu périlleux et un peu une certaine chance que nous avons car il faut bien relever que les baisses des rentrées fiscales cantonales dues, d'une part, au Covid, d'autre part, à nos décisions, ont été avantageusement remplacées et compensées par cette fameuse péréquation fédérale, de l'ordre de 72 millions. C'est une chance certainement unique mais qui tombe vraiment au bon moment. Je crois que c'était le moment de recourir à tous ces petits fonds et provisions. On a cette fortune et elle sera utilisée, mais à bon escient. On s'est toujours demandé ce qu'on allait en faire. On voit aujourd'hui l'assainissement de la Caisse, le plan de relance, les problématiques liées à ce Covid pour l'année 2021. Cela tombe au bon moment et je pense que c'était une bonne chose d'avoir eu toujours cette rigueur budgétaire, cette rigueur financière. Aujourd'hui, elle va certainement sauver le canton de Fribourg d'un endettement complètement surfait.

Concernant les investissements, là aussi vous avez eu le courage d'augmenter le montant à 209 millions. C'est le rôle de l'Etat d'être anticyclique dans les périodes difficiles pour l'économie, de donner du travail lorsque les autres acteurs de l'économie ont moins de possibilités de le faire. J'espère simplement une chose, c'est que les projets qui ont été déterminés se réalisent. C'est souvent un peu le défaut. On prévoit des grands montants et quand on voit les comptes et qu'une seule partie est réalisée, c'est extrêmement dommageable.

Il faut quand même se rendre compte que cette situation en 2021 doit être un passage pour nous, un passage difficile. On va puiser dans les ressources de l'Etat pour passer au mieux le cap. Je suis un optimiste. Je suis confiant. Je suis confiant, on va trouver un vaccin. Je suis confiant qu'en 2022 il y aura d'autres conditions cadres où l'économie pourra remplir pleinement son rôle, avec plus ou moins le plein emploi, avec des apports fiscaux plus importants, car il est vrai qu'un tel exercice est périlleux. Il tient la route. On vous en félicite pour 2021. On ne pourra jamais le reconduire plusieurs années de suite parce que ce ne sera plus possible par rapport aux moyens financiers. Le groupe démocrate-chrétien va à l'unanimité entrer en matière sur ce budget 2021.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Ich möchte das Thema der Finanzierung der Massnahmen für Klima und Umwelt noch etwas vertiefen. Mein Kollege Chassot hat dies bereits angetönt.

Die Situation ist für unsere Fraktion nicht zufriedenstellend. In erster Linie sind wir überzeugt, dass die heute zur Verfügung gestellten und vom Staatsrat kommunizierten Beiträge für den Klimaplan und die Strategie Nachhaltige Entwicklung nicht ausreichend sind. Ergreifen wir nicht drastische Massnahmen, wird der Klimawandel ein Ausmass annehmen, das auch die Freiburger Bevölkerung, unsere Institutionen und die Wirtschaft stark betreffen wird. Ein paar Millionen Franken reichen nicht aus, um dies zu verhindern, und die Folgekosten des Nichtstuns werden uns in Zukunft teuer zu stehen kommen.

Wir sind weiter der Meinung, dass die Mittel für das Gebäudeprogramm, die Strategie Nachhaltige Entwicklung, den Klimaplan und die Biodiversitätsstrategie nicht nachvollziehbar ausgewiesen sind. Für einzelne dieser Programme sind die Ausgaben in den Departementen verteilt, für andere findet man überhaupt nichts Relevantes. Ginge das nur mir so, könnte man vielleicht sagen, ich müsste einfach noch viel lernen. Aber ich kann Ihnen sagen, auch altgediente und ältere Grossräte konnten mir hier nicht weiterhelfen.

Es handelt sich beim Klimaplan und der Strategie Nachhaltige Entwicklung um übergreifende Massnahmen. Dies darf aber nicht als Grund vorgeschoben werden, um die Finanzierung nicht transparent auszuweisen. Wer im Budget nach Programmen und Strategien sucht, wird nur vereinzelt fündig. Die Bildung und die Verwendung von Fonds und Rückstellungen im Vermögen sind aus unserer Sicht ebenfalls wenig transparent. Für die Prioritäten des Staatsrates findet sich immer irgendwo Geld. Für die erwähnten Bereiche wird irgendwo etwas zusammengekratzt, anstatt endlich mit der nötigen und angemessenen Kelle anzurühren.

Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, die Mittel zu erhöhen und transparent auszuweisen, damit sich die Bevölkerung - die im Übrigen immer noch, auch während der Covid-Krise, sehr sensibel für die Umweltproblematik bleibt - und die Parlamentarierinnen und Parlamentarier ein klares Bild machen können, wie der Staatsrat diese Krisen gewichtet.

Aus diesen und den von Kollege Moussa erwähnten Gründen werden ich und ein Teil der Fraktion Mitte-Links-Grün uns beim Dekret enthalten.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi, que l'entrée en matière est acquise. Je ne ferai pas de commentaires sur les différentes prises de position ou les avis politiques. Je note que le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la Commission des finances et de gestion concernant les subventions cantonales aux partis politiques de manière exceptionnelle. Il semble aller de soi que ce montant est unique et qu'en principe le montant reviendra à la normale dans le budget 2026. Je note enfin la remarque en lien avec l'objet suivant, c'est-à-dire le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs. Probablement qu'il y aura un va-et-vient entre ces sujets, soit dans le budget, soit dans la loi.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui acceptent l'entrée en matière. J'ai aussi entendu que certains d'entre vous s'abstiendront lors du vote final. J'en prends acte au nom du Conseil d'Etat. Quelques remarques de manière globale par rapport aux différentes interventions.

J'ai bien écouté les propos de M. le Député Chardonnens. Il a surtout parlé de la situation économique due au Covid et pas nécessairement du budget. C'est quand même un élément extrêmement important. Je ne vais pas commencer à dire quelles mesures le Conseil d'Etat a pris ou va prendre. Le Directeur de l'économie aura l'occasion de vous en dire plus en temps voulu sur ce qu'il va se passer. Je vous rassure, le Conseil d'Etat est très sensible à cette situation et il en cause à chaque séance et les séances se multiplient. Je crois que c'est important de prendre en compte cette situation économique, notamment les secteurs touchés.

J'en viens aux remarques de M. le Député Elias Moussa. Je vous assure, je ne vais pas écrire un livre sur l'impôt heureux ou malheureux. Laissons cela à d'autres. Chacun son dada. Permettez-moi de réintervenir. Vous avez beaucoup parlé sur ces impôts, qu'on en avait besoin. Vous avez parfaitement raison. Vous avez dit aussi que vous auriez souhaité un plan de relance beaucoup plus ambitieux. Essayons déjà d'investir ce qui a été prévu, pas seulement au budget 2021, mais dans le plan de relance. Je serais très heureux, et je pense que vous aussi, si on le réalise entièrement. Ce n'est pas aussi facile. De dire qu'on veut le faire c'est une chose, le mettre en œuvre c'est plus difficile.

Plusieurs d'entre vous, bien sûr, avec raison, tirent la sonnette d'alarme au sujet de l'utilisation des provisions. J'aimerais simplement vous dire que le Conseil d'Etat ne fait pas n'importe quoi. Il a accumulé des provisions qui nous servent aujourd'hui. J'aimerais simplement vous dire que le prélèvement sur la provision BNS est supérieur de 50 millions à celui de ces années dernières, puisque d'une manière générale on utilise entre 20 et 25 millions par année et que pour le budget 2021 on prélève 75 millions, donc 50 millions supplémentaires. C'est le montant que nous avons touché ces deux dernières années. Evidemment, il y a des années où on ne touche rien. En 2013 on n'a rien touché, en 2015 non plus. Cette année on a touché plus de 99 millions, 49 millions l'année dernière, cela fait une moyenne de 74 millions. On n'est pas en train de dévaliser la fortune de l'Etat mais de l'utiliser à bon escient. Je crois que c'est important de le rappeler. On ne pourra évidemment pas puiser pendant "x" années, je l'ai toujours dit. Pour le budget 2021, probablement pour 2022, mais on ne pourra pas continuellement utiliser les ressources de ces fonds pour équilibrer le budget. Je pense que l'on a trouvé un chemin qui nous paraît raisonnable.

Pour les autres remarques qui ont été faites, par exemple M. le Député Demierre insiste pour une analyse des postes. Je peux vous dire et vous pouvez poser la question à mes collègues du Gouvernement, l'analyse des postes se fait de manière très approfondie. On n'obtient pas des postes en disant: toi tu as le droit à tant. C'est approfondi, y compris pour l'enseignement — ce n'est pas le Directeur de l'instruction publique qui va me contredire — et y compris pour les postes de l'administration

centrale. Une analyse a été faite de A à Z et nous avons même eu l'appui du Service du personnel pour démontrer ou analyser le bien-fondé des demandes de chaque Direction.

J'en viens maintenant aux remarques concernant la problématique de la fiscalité. J'insiste, plusieurs députés sont intervenus - le député Collaud, le député Moussa qui pourrait déposer un amendement là-dessus. L'attractivité de l'Etat passe aussi par la fiscalité. Ce n'est que justice. Nous sommes un des cantons qui taxent le plus. On est le plus élevé en terme de fortune et on n'est pas le mieux loti en terme de revenus, du taux pour les revenus des personnes physiques. C'est important pour l'attractivité. Je suis même persuadé que c'est le meilleur plan de relance de ce canton de Fribourg parce que cela crée de la confiance auprès des Fribourgeoises et Fribourgeois, cela améliore quelque peu le pouvoir d'achat indispensable pour faire marcher l'économie. Je crois que c'est vraiment important. Après, certains ont fait la comparaison. Oui, on propose de mettre 380 millions pour la Caisse de pension dont 330 à charge de l'Etat. J'insiste que c'est nécessaire, indispensable. Vous l'avez d'ailleurs accepté à plus de 90% des députés. Je crois que c'est indispensable. Le parallèle pour les Fribourgeoises et Fribourgeois, eh bien avec six ans de baisse fiscale on aura le même niveau. C'est important de le rappeler pour ceux qui estiment que le montant de 380 millions est trop élevés.

J'interviens encore sur un point. M^{me} la Députée Ballmer a insisté sur le plan climat et a dit qu'il n'était pas suffisant. C'est assez rare qu'un Gouvernement mette en consultation - ce qu'il a fait pour le plan climat - et indépendamment de la mise en consultation il a déjà prévu 2,2 millions pour ce plan climat. Si vous prenez en compte le plan de relance, cela fait au total 10 millions pour ce plan. Nous n'avons donc pas attendu pour investir pour le climat et pour le développement durable. Cela date de nombreuses années. Je suis d'accord avec vous. Il faut intensifier, mais chaque chose en son temps. Je crois que le Gouvernement est assez fier d'avoir pu déjà, pour le budget 2021, mettre des montants relativement importants, y compris le plan de relance. Avec ces éléments, je crois avoir répondu aux principales remarques.

> L'entrée en matière générale sur ce projet de budget n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Direction des finances (2021)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Pour le compte de résultats, l'excédent de revenus budgétisé est de 1,8 milliard, en augmentation de 2% par rapport au budget 2020 et de 3.6% par rapport aux comptes 2019. En chiffres, au compte de résultats nous avons une diminution des charges de 7,6 millions et une augmentation des revenus de 41,6 millions, donc un excédent de revenus qui augmente de 49,3 millions.

Les augmentations des revenus proviennent des 75 millions pris sur la réserve de la BNS, de l'augmentation de la péréquation des ressources, que ça soit de la part de la Confédération ou de la part des cantons à fort potentiel, ou encore au centre de charge du Service des contributions de l'augmentation de la part à l'impôt fédéral direct, conséquence de l'introduction de la RFFA.

Les variations à la baisse sont dues à la nouvelle loi sur l'impôt à la source, mais surtout à l'introduction des déductions fiscales que nous avons votées en octobre dernier. A noter aussi que les prévisions budgétaires tiennent compte des effets de la pandémie Covid 19. Comme le Rapporteur l'a dit, l'augmentation de la déduction fiscale pour les frais de garde, de 10 000 à 21 000 frs, selon notre décision d'octobre dernier à l'occasion de l'examen de la modification de la loi sur les impôts n'a pas été répercutée sur les revenus de l'impôt des personnes physiques vu son faible impact de 0,02% sur le total de 813 millions budgétés. La Commission des finances et de gestion a en effet considéré que cela ne nécessitait pas une modification du décret.

On relèvera aussi que la participation de l'Etat au financement de l'avance AVS est en augmentation pour tenir compte des départs potentiels à la retraite anticipée en relation avec la réforme de la CPPEF. Un montant de 11 500 000 frs est ainsi à

verser à la Caisse de prévoyance. Pour information il faut ajouter à ce montant le montant mis par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour les enseignants. C'est donc un total 18,85 millions qui sont budgétisés.

Pour le centre de charges SITel, le budget des charges augmente de 7,7% pour atteindre 66 millions. Les revenus sont stables. Si l'on additionne les postes "Achats de matériel et de logiciels", "Travaux informatiques effectués par des tiers" et "Entretien de matériel et de logiciels" dans toutes les Directions, on trouve 53,7 millions, en augmentation de 10 millions par rapport au budget 2020.

Pour le personnel de cette Direction, les équivalents plein-temps sont en progression de 3 unités, dont 2,5 sont pour le SITel. Il y a au total 490 équivalents plein-temps pour cette Direction.

Aux investissements, l'excédent des dépenses prévu est de 15,1 millions, en forte diminution puisqu'il était de 24,8 millions au budget 2020. Cela provient des postes "Achats de titres" et "Prêts à des tiers" qui ont diminué.

Le Conseil d'Etat s'est rallié à la version bis de la Commission des finances et de gestion qui induit une compensation, à savoir une baisse de charges de 305 000 frs à la position "Travaux informatiques effectués par des tiers" du SITel. Ce montant de 305 000 frs augmente parallèlement le financement des partis politiques. Nous reviendrons sur cette modification au centre de charges Chancellerie.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter aux propos du Rapporteur de la Commission, M. le député Benoît Piller.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a, en l'état, pas de modifications. La modification de la position 3130.049 - Travaux informatiques effectués par des tiers (SITel) doit être confirmée lors de l'examen de détail du centre de charges Chancellerie.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2021)

Rapporteur-e:	Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Der Ausgabenüberschuss der laufenden Rechnung im Budget 2021 beläuft sich auf Fr. 637 398 050, was einer Erhöhung gegenüber dem Voranschlag 2020 um Fr. 14 036 940 oder +2,25% entspricht. Was die Einnahmen betrifft, ist eine leichte Erhöhung von Fr. 557 210 oder + 0,12% festzustellen.

Der Ausgabenüberschuss in der Höhe von rund 14 Millionen Franken hat vor allem zwei Gründe: Die Erhöhung der Personalkosten um 14,1 Millionen Franken und die massive Erhöhung der Amortisationskosten um 9,8 Millionen Franken. Im Gegenzug ist zu erwähnen, dass die Ausgaben um 7 Millionen Franken zurückgehen, was Materialeinkäufe oder Dienstleistungen Dritter angeht.

Die Bruttoinvestitionen belaufen sich auf rund 43 Millionen Franken im Budget 2021, also 10 Millionen Franken höher als im Voranschlag 2020. Die kostspieligsten Projekte sind das Gymnasium in der Broye (5 Millionen Franken), das Gymnasium Sainte-Croix (16 Millionen Franken), BSU (10 Millionen Franken) und weitere.

Zu den Personalkosten:

Die Erziehungsdirektion verfügt im Jahr 2021 über 5 086,44 Stellenprocente gegenüber 5 022,58 EPT im Jahr 2020, was einer Erhöhung von 63,86 Stellenprozenten entspricht. Diese sind wie folgt aufgeteilt: Im administrativen Teil gibt es eine Erhöhung um 22,96 EPT, dies ist vor allem darauf zurückzuführen, dass die Vorsteher der Mittelschulen neu zum administrativen Teil gehören. Bei den Lehrpersonen ist eine Erhöhung um 27,31 EPT festzustellen, begründet durch Klasseneröffnungen und durch den Master in Medizin an der Uni.

Zu den Subventionen:

Die Subventionen sinken um 4,6 Millionen Franken, weil die Subventionen an die Gemeinden für kulturelle und sportliche Aktivitäten wegfallen (-3 Millionen Franken) und die Subventionen für minderjährige behinderte Kinder an die effektiven Ausgaben angepasst wurden (-1,3 Millionen Franken).

Auch die Subventionen an das SICHH sind um Fr. 800 000 tiefer, da für das Jahr 2021 eine Bundessubvention in der Höhe von 2,1 Millionen Franken erwartet wird für das neue Technologiekompetenzzentrum (wie in der Botschaft 2019-DICS-52 zu lesen ist).

Zur Universität:

Beim Budget 2021 der Uni ist eine Erhöhung von 13,59 EPT festzustellen, 10,5 EPT sind für die Einführung des Masters in Medizin vorgesehen. Das Globalbudget der Uni steigt von 101,3 Millionen Franken auf 109,1 Millionen Franken. Darin enthalten sind die 12,3 Millionen Franken, welche total nötig sind zur Einführung des Masters in Medizin. Die Erhöhung um 7,8 Millionen Franken erklärt sich vor allem durch höhere Abschreibungskosten für den Bau von Pérolles 2.

Es gibt 2,3 Millionen Franken weniger Bundessubventionen, weil die Bundessubventionen zur Einführung des Masters in Medizin Ende 2020 auslaufen und für 2021 nicht mehr gewährt werden.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son rapport complet et concis.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre du sénat de l'Université de Fribourg. On nous dit que l'Université est toujours un bijou à Fribourg, qu'elle rapporte beaucoup, non seulement grâce à nos jeunes qui peuvent y poursuivre des études supérieures, mais grâce aussi au monde qu'elle draine des autres cantons et qui fait vivre l'économie à Fribourg. Cependant on ne lui donne pas suffisamment de moyens. J'ai essayé de faire un petit comparatif, de voir combien il y a d'étudiants dans les universités qui sont comme Fribourg, générales, et quel est le budget en relation. A Genève on met l'équivalent de 44 000 frs par étudiant, à Lausanne on met l'équivalent de 39 300 frs par étudiant, à Fribourg on ne met que 23 200 frs par étudiant. A mon sens, si on veut donner véritablement de l'ambition à notre Université, à notre recherche, il nous faut maintenant et dans ces prochaines années avoir le courage d'augmenter pas seulement de quelques milliers de francs, mais de manière bien plus drastique, d'autant que des coupes se préparent à l'Université. Je crois que c'est impératif de donner une bonne direction maintenant à notre Université et je souhaiterais avoir l'avis du Commissaire à ce sujet.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone.

L'engagement des travailleurs sociaux revient souvent sur la table dans les discussions sur le budget ou les comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Après des recherches, il s'avère qu'une petite somme est portée au budget 2021 pour ces engagements, respectivement le soutien aux communes qui en ont engagé. C'est déjà un bon début. La loi scolaire et en particulier son règlement d'applications à son article 19 précise que les travailleurs sociaux en milieu scolaire font partie du dispositif pour l'amélioration du climat scolaire. En discutant avec certaines communes qui ont mis à disposition ce dispositif, il semble que les subventions mettent du temps à arriver et à être acceptées. De plus, vous le savez très bien Monsieur le Commissaire, de nombreux établissements et de nombreuses classes sont confrontés à de gros soucis comportementaux de la part de plusieurs élèves. Et cette tendance ne fait que s'amplifier, laissant impuissant le personnel enseignant et les directions d'école. Malgré la mise en place de différentes mesures et l'ouverture d'une classe relais pour le primaire, notamment sur ce point l'intervention d'un travailleur social pourrait aider les enseignantes et les enseignants, désamorcer des conflits et améliorer le climat scolaire. Aujourd'hui il me semble que le recours à ces personnes est sous-exploité et sous-financé.

Pouvez-vous nous dire combien de communes et d'établissements scolaires ont mis en place des travailleurs sociaux et combien sont financés par l'Etat à hauteur de 50% ? Des demandes sont-elles en suspens et dans quelle mesure les budgets proposés sont-ils à même de satisfaire ces demandes ?

Est-ce que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, en vertu des textes légaux, propose aux communes et aux établissements scolaires ce type d'accompagnement en cas de problème ? Et enfin, pour les prochaines années, allez-vous augmenter la dotation budgétaire afin que les travailleurs sociaux trouvent une place dans de nombreuses communes fribourgeoises ?

Les travailleurs sociaux en milieu scolaire sont incontournables dans de nombreux établissements ainsi qu'une réponse importante à l'instauration d'un climat de relation ou d'une culture de la communication. Continuons à développer ce concept en donnant les moyens de son développement à l'école fribourgeoise.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Den Einwand von Herrn Kubski, dass die Universität zu wenig Mittel hat, lasse ich den Herrn Kommissar beantworten. Ich weiss auch nicht, wie viel ursprünglich vom Senat verlangt wurde, ins Budget zu nehmen.

Zur Frage von Herrn Gaétan Emonet, was die Schulsozialarbeiter betrifft: Diese sind an unseren Schulen nicht mehr wegzudenken. Sie kennen meine persönliche Meinung: Ich bedaure es zutiefst, dass hier nicht mehr Mittel eingesetzt werden. Einige Gemeinden bezahlen die Schulsozialarbeiter, andere nicht, was einer Ungleichbehandlung gleichkommt.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je peux répondre avec les éléments suivants: A la première question qui concerne finalement combien investit le canton pour son Université, vous avez donné des chiffres par étudiant. La proportion, si je la prends en terme de total: 42% des coûts de l'Université sont couverts par le canton. Vous avez pris Genève, Vaud, là on est dans des proportions de 55, 60, 65%, mais je relève premièrement qu'il y a des universités qui sont aussi dans l'ordre de grandeur de Fribourg - Lucerne est même un peu plus bas, 35% - Saint-Gall, Tessin, Neuchâtel. Ce qu'on peut déjà observer, c'est que dans les cantons qui ont des hôpitaux universitaires et des facultés de médecine, l'engagement du canton est significativement supérieur aux autres cantons. A Fribourg, on a 40 places en master en médecine, dans le canton de Vaud on en a 240 comme à Berne, plus de 150 à Genève et évidemment ce sont des sources de coûts et d'engagements énormes. Fribourg n'a pas vocation d'avoir un hôpital universitaire, même si j'en serais le premier heureux bien sûr, même si nous avons une faculté des sciences et de médecine, même si nous avons fait l'effort, et il est très important pour notre canton, de développer le master en médecine et on continue sur cette voie-là.

Nous ne sommes pas à la hauteur de ces cantons pour ce qui est des facultés de médecine. Il y a également une autre raison qui est tout simplement la capacité financière du canton et puis enfin il y a la proportion des étudiants d'autres cantons ou de l'étranger. Fribourg est un canton extrêmement ouvert. Sur nos 10 000 étudiantes et étudiants de l'Université, il y en a 6 000 qui viennent des autres cantons, il y en a 1 500 qui viennent de l'étranger et il y a 2 500 Fribourgeois à Fribourg. Dans le canton de Vaud, c'est pratiquement l'inverse, il y a 30% d'étudiants d'autres cantons et deux tiers des étudiants qui sont des Vaudois dans le canton de Vaud, dans leur université. Nous recevons une part importante d'argent des autres cantons liée à la présence proportionnelle d'étudiants de ces 10 autres cantons. Un étudiant en médecine provenant d'un autre canton, c'est 53 000 frs par année, 25 000 frs par année et par étudiant pour le domaine de la science et 15 000 frs pour le domaine des lettres, des sciences sociales. Je crois que ces différents critères expliquent pourquoi on a ces différences entre cantons et universités suisses.

Pour la question ou la remarque de M. Emonet, d'abord je peux lui dire que je vais répondre tout soudainement à la question André Schnewly et Violaine Cotting-Chardonnens qui m'ont demandé tout ce que vous avez demandé à l'instant. J'ai un tableau avec tous les éléments par commune côté francophone et côté alémanique. Là vous aurez toutes les réponses dans le détail. La réponse va prochainement passer au Conseil d'Etat et ensuite je la transmettrai avant la fin de l'année bien sûr au Grand Conseil. Là il y a vraiment la vision d'ensemble en terme d'engagement des travailleurs sociaux.

J'aimerais quand même dire que les soutiens dans les écoles, c'est toute une masse de mesures. Vous les avez citées; il y a l'unité mobile, il y a les classes-relais où nous avons mis un poids ces dernières années, où nous continuons de le faire. Il y a également des médiateurs, nous vous informons toutes les années, donc il n'y a pas qu'une mesure qui est le travailleur social qui en est une parmi d'autres, mais c'est l'ensemble du dispositif qu'il faut évidemment avoir en tête. Ce dispositif on l'a renforcé ces dernières années. J'ai eu l'occasion déjà, lors de la discussion sur les comptes, de dire qu'on prévoyait le développement, les corrections, comment pourrais-je dire, l'implication des travailleurs sociaux, aussi du côté francophone, du côté alémanique dans les prochaines années et notamment en fonction du prochain plan financier. Cela n'a pas changé, c'est toujours sur la table et j'aurai l'occasion, comme je l'ai dit, de répondre à une question parlementaire avec beaucoup d'exemples, de détails quant à la situation.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Direction de la santé et des affaires sociales (2021)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude , Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	06.10.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3795</i>)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3850</i>)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Les charges de la Direction de la santé et des affaires sociales augmentent de 41 millions pour atteindre 1,151 milliard. L'excédent de charges est, lui, en augmentation de 24,8 millions par rapport au budget 2020. En tête des causes expliquant cette évolution, les mesures Covid et la hausse des subventions cantonales aux primes d'assurance-maladie. Telles sont les caractéristiques du budget 2021. Certaines Directions souffrent beaucoup plus du Covid-19 que d'autres et la Direction de la santé et des affaires sociales est bien sûr en première ligne. L'augmentation de l'effectif correspond aux nouveaux postes attribués à chaque Direction, soit 1,5 EPT supplémentaire, ce qui amène l'effectif total à 169 EPT.

La construction du nouvel hôpital cantonal bénéficiera, le moment venu, de subventions d'investissement de la part de l'Etat, selon la loi sur le financement des hôpitaux. Le projet sera conduit par le HFR, son emplacement probable est Chamblieux, le coût et la date d'ouverture sont encore incertains.

Au Secrétariat général, les charges augmentent de 2,4 millions, à près de 4,5 millions. Deux positions nouvelles liées au Covid expliquent un tel écart: 1,7 million pour les traitements du personnel auxiliaire comprenant une trentaine d'EPT en CDD pour la task force, le call center pour le traçage des personnes et l'unité mobile en soutien aux institutions à risques. Une position mentionne encore 700 000 frs pour des mandats de prestations pour le traçage de situations particulières. Les 30 EPT sont une estimation qui n'exclut pas qu'on ait peut-être besoin de 40 postes. En première ligne ont été embauchés des infirmières de la ligue pulmonaire, puis des étudiants payés à l'heure. Certains cantons ont renoncé au traçage et demandent aux personnes infectées par le virus d'avertir elles-mêmes leurs contacts. Cela pose évidemment de grands problèmes au niveau des APG. Les frais Covid pour l'année 2020 seront, eux, couverts par des crédits supplémentaires.

Service de la santé publique. - Les charges augmentent de plus de 11 millions par rapport au budget 2020, mais seulement de 300 000 frs par rapport aux comptes 2019. En regard de ces mêmes comptes, l'excédent de charges progresse toutefois de 9,4 millions en raison d'une diminution de revenus. Dans les prestations de service par des tiers, nous relevons un montant de 50 000 frs pour la planification hospitalière et un montant de 10 000 frs pour un audit d'hôpitaux. Dans le premier cas, il s'agit de l'évaluation des besoins. Cette évaluation est basée sur le modèle zurichois et les résultats sont attendus pour 2023. Ce délai peut rendre encore plus difficile la tâche de la Commission de planification sanitaire alors qu'elle devrait changer de structure et qu'un nouvel hôpital est en projet. Dans le second cas, il s'agit de l'évaluation des mandats. Sont concernés le HFR et les cliniques privées. Elle servira à l'estimation de la valeur des prestations. A noter que les cliniques privées doivent assurer un fort pourcentage de cas LAMal.

Les hospitalisations hors canton, dans les hôpitaux publics ou cliniques privées, sont estimées à la hausse avec une augmentation de 5%, respectivement 4% par rapport au budget 2020. Les montants cumulés des deux positions totalisent 86 millions. Ils se basent sur la réalité 2019 qui, avec un report de crédit, a bouclé à 85,4 millions. Parallèlement, il faut souligner la baisse des montants attribués, d'une part, aux prestations LAMal du HFR à charge de l'Etat dont le budget passe de 116 à 115 millions, d'autre part, aux autres prestations, y compris les PIG, dont le budget passe de 62 à 60 millions. Une baisse du volume des prestations ainsi qu'une baisse du nombre de journées inappropriées expliquent cette évolution. Ce dernier élément est lié aux 17 lits pour une unité d'attente de placements en EMS mise en place à Billens et aux 6 lits pour l'unité palliative de St-François, lits financés selon le modèle EMS. En additionnant les montants à charge de l'Etat hors prestations LAMal figurant dans le budget établi par le HFR, on constate que leur total se monte à 60,4 millions. L'Etat remplit là une fonction de voiture-balai. La part du canton au financement des cliniques privées fribourgeoises est également en baisse d'un peu plus de 1 million, en corrélation avec une baisse prévue de l'activité. La hausse des subventions cantonales pour les soins et l'aide à domicile se poursuit, mais la progression des coûts n'est pas aussi nette qu'au budget 2020.

[Une hausse de l'activité est en revanche annoncée au RFSM.](#)

Une charge de 10 millions est budgétée pour le financement de coûts éventuels, essentiellement dans le domaine hospitalier liés au Covid-19. Toute prise en charge de coûts par cette position fera l'objet d'analyses. Le stock de réserve de matériel de protection anti-Covid, pour les hôpitaux, EMS, ambulances, soins à domicile, correspond à 4 mois de consommation de crise, sur la base de la consommation d'avril-mai 2020. La Confédération demande aux cantons de provisionner une consommation pour 40 jours.

Service de la prévoyance sociale. - Les charges augmentent de 7,6 millions pour atteindre 257,4 millions. L'excédent des charges est en hausse de 1,8 million à 114,5 millions. Les subventions pour les frais d'accompagnement dans les EMS pour personnes âgées augmentent de 3,3 millions, à 96,8 millions. Il convient de déduire de ce montant la participation des communes à hauteur de 53,2 millions, ce qui donne un solde net de 43,5 millions à charge de l'Etat contre 42 millions au budget 2020. Cette augmentation de 1,5 million est compensée par un prélèvement sur provision. L'augmentation du budget 2021 est due aux 38 lits supplémentaires, dont Billens et St-François, à la prise en compte du matériel de protection Covid et aux automatismes salariaux.

La provision en question avait été créée en prévision des suites possibles d'un recours des assureurs contre le calibrage par Fribourg du nouveau RAI. Cette provision a été sollicitée pour financer les surcoûts liés au Covid. Son solde s'élève à 2 millions. Plus généralement, les surcoûts Covid sont estimés entre 7 et 8 millions pour les EMS. Se pose alors bien sûr la question de leur prise en charge. La charge nette des autres subventions, personnes inadaptées et handicapées, augmente au total de 1,7 million en raison notamment de nouveaux postes pour des renforcements éducatifs liés au vieillissement des résidents, d'une hausse des placements hors canton et des automatismes salariaux.

Service de l'action sociale. - Les charges progressent de 7,4 millions à près de 94 millions, alors que les recettes sont stables. L'excédent de charges se situe à 47 millions, en augmentation de 2,6 millions. Cette augmentation s'explique principalement par l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, dont le budget passe de 52,8 millions à 55,8 millions et par la diminution, de 37 à 34,5 millions, des subventions fédérales à cette aide sociale, ce qui représente un total de 5,5 millions. Cette situation est due à l'augmentation du nombre de personnes qui n'ont plus droit au forfait du Secrétariat d'Etat aux migrations, c'est-à-dire les admis provisoires de plus de 7 ans et les réfugiés B de plus de 5 ans. Cette augmentation de coûts est en grande partie compensée par des prélèvements sur le fonds de l'asile, 400 000 frs, et sur la provision constituée pour les charges résiduelles liées à l'asile, 4 millions.

La position 3144.001 budgétise 985 000 frs pour l'aménagement de l'immeuble Notre-Dame du Rosaire à Grolley, que l'Etat loue. En parallèle figure un montant de 226 890 frs pour la location de ce même immeuble. D'une manière évidente l'état du bâtiment n'a pas été évalué correctement lors de la conclusion du contrat, en ajoutant que, bien que le propriétaire participe aux frais de rénovation, la location reste très élevée.

Dernier chapitre, Assurances sociales/ECAS. - L'excédent de charges augmente d'un peu plus de 6 millions, à 206 millions. Principale raison, les subventions aux primes à l'assurance-maladie dont le coût net progresse de 5,5 millions, à 74,3 millions. La hausse attendue des primes et l'augmentation du minimum de réduction à 80% des primes pour les enfants (révision de la LAMal) concourent à cette évolution. Le financement du contentieux de l'assurance maladie/ADB, budgété à 16 615 000 frs, tient compte d'une hausse de 5% sur deux ans sur la base des comptes 2019. Le coût des prestations complémentaires à charge du canton diminue de 2,1 millions à 102 millions en raison de la réforme de la loi fédérale (loi d'application fribourgeoise traitée à la session de septembre 2020).

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport extrêmement complet et la qualité des contrôles qui ont été faits dans le cadre de l'examen du budget de ma Direction.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis technicienne en radiologie auprès du HFR, également vice-présidente du comité de direction du Réseau santé-social de la Gruyère.

Des moyens pour la santé ! Ce slogan a été scandé par notre population lors de la première vague et continue à l'être pendant cette deuxième vague de pandémie du Covid-19. La mise en œuvre de la loi sur le financement des hôpitaux et maisons de naissance depuis 2012 et le principe de tarification par DRG/forfait par cas exercent une pression économique sur les hôpitaux publics devenus des entités juridiques propres, économiquement autonomes, cette loi mettant sur pied d'égalité le financement des hôpitaux privés et publics. Mais quelle égalité, lorsqu'on met en comparaison des pommes et des poires ? Car les types de prises en charge ne sont pas comparables, l'hôpital public ayant pour mission d'assurer un bon nombre de prestations non rentables. C'est avec les PIG (les prestations d'intérêt général) ainsi que les autres prestations que l'Etat peut compenser ce déséquilibre et soutenir le HFR pour éviter que celui-ci ne soit soumis à une trop grande pression économique. Cette pression a un impact direct sur les conditions de travail du personnel et par conséquent sur la qualité des soins. On peut prôner l'efficacité à outrance, mais à forcer il ne faut pas s'étonner de se retrouver face d'un côté à une pénurie de personnel soignant et de l'autre à l'abandon de certaines activités sur les sites périphériques. Je vous suggère de prendre aussi en compte ces considérations lors de l'élaboration des prochains budgets. Je tiens cependant à saluer les 30 millions mis en réserve afin

de compenser le manque à gagner et les coûts supplémentaires grevant les comptes du HFR qui met tout en œuvre pour assumer la prise en charge des patients Covid positifs.

Concernant les services d'aide et soins à domicile, je constate que seuls 20 EPT supplémentaires sont mis au budget, alors que le projet de planification des soins de longue durée, mis en consultation et actuellement en phase de finalisation, évoquait le nombre de 181 EPT sur trois ans, soit 36 par année. Ce projet a été largement salué par l'AFAS et les milieux concernés qui l'ont jugé tout à fait pertinent et justifié. Un mandat à ce sujet a par ailleurs été déposé en octobre passé. Les services croulent sous les demandes qui ont grande peine à assumer la prise en charge des patients dont les sorties d'hôpitaux sont toujours plus précoces, avec la volonté de diminuer la durée des séjours et les journées dites inappropriées en milieu hospitalier. Avec la pandémie les besoins ont aussi considérablement augmenté. Les équipes sont durement éprouvées. N'oublions pas que des soins à domicile permettent d'éviter des hospitalisations et de décharger ainsi nos hôpitaux. D'autre part la politique "Senior plus" visant au maintien à domicile en évitant les entrées en EMS bien plus onéreuses exige la disponibilité d'aide et de soins à domicile. Ce manque de 16 postes sur les 36 prévus va à l'encontre du bon sens de cette politique "Senior plus". Relevons en plus que le 30% de ces postes sont à la charges de l'Etat, le 70% étant assumé par les communes. Déductions faites des recettes générées par poste, le 30% que l'Etat subventionne ne coûte plus que 12 700 frs par EPT.

A cet effet, je vous soumetts un amendement afin de corriger ce manque de dotation en octroyant 16 EPT pour un montant de 203 200 frs à ajouter à la position intitulée "Subvention cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile" au centre de charges Service de la santé publique. La proposition est de compenser ce montant en le déduisant du montant de la position "Contribution pour les hospitalisations dans les hôpitaux publics hors canton" qui était de 54 525 000 frs aux comptes 2019 et qui est de 56 119 000 frs au budget 2021. Ainsi ni un service ni un projet ne serait préterité. En vous priant d'accepter cet amendement pour des raisons somme toute assez évidentes, je vous remercie de votre attention.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Une fois de plus, je reviens avec les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu. Une motion a été acceptée par le Grand Conseil en 2010 et en plus il s'agit d'un mandat constitutionnel. Aux cours de ces 10 années d'attente, trois questions parlementaires ont été déposées sur l'état des travaux. Ne parlons pas de toutes les prises de parole dans ce Parlement. Le Conseil d'Etat a toujours trouvé de nouveaux arguments, ou c'était plutôt des excuses, pour éviter de soumettre le projet de loi à la procédure de consultation. Et pour cette raison la nouvelle loi n'est toujours pas soumise au Grand Conseil. Alors aujourd'hui, une fois de plus le mandat constitutionnel vient d'être reporté. La nouvelle date prévue pour la mise en consultation est le second semestre de 2021.

Par les deux dernières réponses aux questions parlementaires en 2017 et 2019, le Conseil d'Etat nous a assurés que le plan financier actuel fait voir un montant enfin en 2021. Eh bien, nous y sommes aujourd'hui au budget 2021 et malheureusement contrairement à toutes les assurances du Conseil d'Etat, aucun montant n'a été inscrit. Le montant dédié est une fois de plus reporté, cette fois pour le plan financier de 2022. Je suis consciente que l'année 2021 sera difficile à tous les niveaux. En même temps, le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé en faveur de nombreuses mesures de soutien dans différents domaines, celles que le groupe Vert Centre Gauche soutient, sans doute. Nous pouvons même nous permettre de réduire les impôts, mais il ne semble pas possible de soutenir les faibles revenus avec les prestations complémentaires en temps utile, en sachant juste que ça concerne aussi les enfants, alors la future génération, comme on a entendu avant. En ces temps difficiles de pandémie, une estimation pour ces familles serait extrêmement utile pour tous ceux qui se trouvent jusqu'à présent sur le seuil de pauvreté, vraisemblablement en-dessous de cette limite à cause du chômage, du travail à temps partiel etc...

En conséquence, toutes les familles deviendront dépendantes de l'aide sociale et cela coûtera beaucoup plus cher à long terme.

Lors de la session du mois d'août, M^{me} la Conseillère Demierre a répondu à ma question en séance plénière comme suit, je cite en abrégé: "C'est un vieux serpent de mer, j'ai envie de dire que ce projet de prestations complémentaires aux familles me tient tout particulièrement à cœur. J'espère ainsi, avant mon départ, défendre ce projet devant le Grand Conseil". Alors comme le montant prévu manque au budget 2021, le groupe Vert Centre Gauche craint que les espoirs de M^{me} Demierre ne se réalisent pas. Nous nous demandons si tout simplement il n'y a pas de volonté politique de l'ensemble du Conseil d'Etat de mettre en œuvre ce mandat constitutionnel. On ne comprend pas comment il est possible que le Conseil d'Etat puisse reporter pendant tant d'années une motion qui a été clairement adoptée par le Grand Conseil, qui a été discutée à maintes reprises. A notre avis le Conseil d'Etat ignore la volonté du Parlement et on se demande si vraiment il ne nous reste rien d'autre que de l'accepter.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts avec le sujet dont nous discutons: j'étais syndic de la commune de Grolley lorsqu'on a traité la procédure pour l'utilisation de la maison de Notre-Dame du Rosaire pour les réfugiés, à Grolley.

Il a été dit par le Rapporteur de la Commission tout à l'heure que l'état du bâtiment a été sous-évalué et qu'il était en mauvais état et que cela n'a pas été remarqué par les personnes qui voulaient occuper ce bâtiment, notamment les services de l'Etat. Je

tiens quand même à préciser que lorsque l'Etat a voulu utiliser ce bâtiment, on a eu une séance à la commune de Grolley où des personnes de la Direction de la santé et des affaires sociales, dont M^{me} la Conseillère d'Etat, étaient présentes, le Service des bâtiments était présent, le Service de l'aménagement était présent.

Lors de cette séance, la commune de Grolley a montré des photos de la source de l'eau qui était dans un état catastrophique, dans laquelle des limaces étaient tombées et d'autres animaux aussi. La commune de Grolley a rendu la délégation de l'Etat attentive aux nombreux investissements qui devraient être faits pour respecter tout ce qui était lié aux dangers avec le feu. La commune de Grolley a attiré l'attention sur le chauffage qui ne permettait pas de chauffer convenablement le bâtiment, sur les sanitaires qui correspondaient pour les personnes comme les pères qui étaient là, ils étaient six, mais qu'ils ne correspondaient pas pour plus de cent personnes dans ce bâtiment, comme cela nous avait été dit à l'époque, et sur la sécurité routière qui n'était pas remplie pour accueillir autant de monde à cet endroit-là. La commune de Grolley a donc demandé qu'un permis de construire soit établi pour ce bâtiment. La commune de Grolley a été déboutée par la Préfecture de la Gruyère, car la Préfecture de la Sarine s'était récusée dans ce dossier-là.

Donc, je tiens à préciser que ce n'est pas l'état du bâtiment qui a été mal estimé mais c'est bien la volonté de ne pas vouloir répondre à la demande d'un permis de construire qui entraîne la situation actuelle. Et ce n'est pas une mauvaise estimation, car tous les services ont été rendus attentifs par la commune de Grolley.

Le plus choquant encore, ce sont les paroles à l'époque de la personne qui gère toute cette fondation pour l'Evêché, qui est une personne de l'Evêché, et le plus choquant est que cette personne-là a causé à la Radio suisse romande, à la télévision, à différents journaux, tout en précisant qu'il n'y avait aucun frais à faire dans ce bâtiment. Vous pouvez encore écouter certainement sur la RTS les différentes interviews où il a précisé qu'il n'y avait pas de frais à faire, que la literie était prête à accueillir plein de monde, que les duvets, les matelas, tout était sur place, que la vaisselle était dans les armoires et qu'il n'y avait aucun frais à faire et que c'était une très belle action donc que faisait l'Evêché en faveur des réfugiés. Aujourd'hui, je trouve ces propos encore plus choquants en les réécoutant et je trouve que c'est plutôt une bonne affaire immobilière pour l'Evêché.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je fais référence à l'amendement de M^{me} Pythoud-Gaillard. Une partie des députés du groupe libéral-radical soutiendra cet amendement. En effet, la planification des besoins mentionne clairement un manque au niveau de la dotation en personnel. Par ailleurs, en cette période Covid, elle nous montre combien ces prestations à la population sont importantes. A titre personnel, j'ai toujours défendu l'augmentation de la dotation en personnel infirmier, à défaut d'augmentation de salaire qui ne résoudrait en aucun cas le problème. Le maintien des personnes à domicile représente à mon sens le futur. Ceci a un coût pour les communes certes, mais qu'en est-il en comparaison du prix d'un home ? Finalement, libre aux communes de recourir à ces postes complémentaires. Je rajoute que les réseaux de santé des différents districts ont tous plébiscité ces postes supplémentaires. Je vous invite donc à accepter cet amendement.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang. Ich beziehe mich auch auf den Abänderungsantrag meiner Kollegin Chantal Pythoud und unterstütze diesen sehr stark. Ich hoffe, Sie auch. Aus folgenden Gründen sollten wir die Dotation bei der Spitex erhöhen.

Erstens: Es wurde bereits gesagt, die Strategie des Staatsrates mit Senior+ geht genau in diese Richtung, nämlich, dass betagte Menschen so lange wie möglich in ihrem Zuhause bleiben können und dafür Hilfe und Unterstützung von der Spitex oder von anderen Organisationen in Anspruch nehmen können. Damit dieses Ziel erreicht werden kann, muss der Kanton mit den Gemeinden zusammen genügend Personal zur Verfügung stellen, sonst ist diese Strategie, dieses Konzept, nur ein schönes Papier für die Schublade.

Zweitens: In dieser schwierigen Zeit kommen die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in der Pflege - und vor allem auch in der Spitex - an den Anschlag und es ist unzumutbar, sie noch weiter durch Personalmangel zu belasten. Wir können es uns schlicht und einfach nicht leisten, dass die Mitarbeiterinnen der Spitex nebst physischer Belastung noch psychischer Belastung ausgesetzt sind und ein Burnout erleiden, weil sie zu wenig Zeit haben, überlastet sind und sich nicht genügend um die Hilfsbedürftigen und Betagten kümmern können.

Drittens: Wir Politikerinnen und Politiker haben die Pflicht und die Verantwortung, dafür zu sorgen, dass hilfsbedürftige und betagte Menschen ausreichend Hilfe, Pflege und Unterstützung - sei es im Heim aber auch zu Hause - bekommen, damit sie in ihrem vertrauten Heim bleiben können. Dazu gehört auch die psychische Unterstützung, das heisst, genügend Zeit fürs Personal, um den Bedürfnissen gerecht zu werden und einer Vereinsamung, welche gerade in der heutigen Zeit ein sehr grosses Problem darstellt, entgegenzuwirken.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, diesen Änderungsantrag anzunehmen und der Spitex mehr Personal zur Verfügung zu stellen.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts; je suis président de la Commission des finances et de gestion et à ce titre, je regrette que cet amendement n'ait pas pu être déposé en séance de commission parce que véritablement, je crois que ça mérite une réflexion.

J'ai bien entendu tous les arguments exprimés, M^{me} Pythoud, M^{me} Krattinger, M. Collaud. Je rejoins sur le principe la nécessité de renforcer l'aide aux soins à domicile. Je pense que plus on peut garder les gens à domicile longtemps, mieux c'est pour notre société et sur le fond j'y adhère. Mais par contre je suis quand même mal à l'aise avec cette discussion qu'on a aujourd'hui. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas anticipé ceci dans le budget 2021. A priori, tout le monde est d'accord qu'on doit renforcer: les acteurs, les communes, le canton. Alors pourquoi est-ce que ça n'a pas été fait ? C'est une question directe que je fais au Conseil d'Etat.

Deuxième question, c'est par rapport à la planification des soins à domicile, où est-ce qu'on en est ? De mémoire, je crois savoir que la planification 2021-2025 devait être déjà faite à ce jour, où est-ce qu'on en est et pourquoi est-ce qu'on n'a pas anticipé cet élément ?

Enfin dernière chose, par rapport à la compensation: Madame Pythoud, je dois dire que je suis un peu mal à l'aise puisque vous voulez compenser avec les hospitalisations hors canton en diminuant ce poste. Malheureusement on n'a aucune prise sur ce poste et je trouve que cette compensation est un petit peu tiré par les cheveux et un petit peu maladroite. Raison pour laquelle je ne soutiendrai pas mais je m'abstiendrai parce véritablement il y a un problème avec ces budgets.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Corbières. L'amendement qui nous est proposé part d'un bon sentiment, cela a été dit, c'est clair, il y a des besoins qui existent. Le groupe de l'Union démocratique du centre est partagé entre premièrement des besoins connus, je l'ai dit, et des coûts importants. Les coûts importants, là, sont plutôt pour les communes et ma collègue Pythoud est bien au courant, communes qui ont pour la plupart déjà bouclé leur budget. C'est le premier point qui dérange une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre. C'est facile de demander de l'argent dans le budget de l'Etat quand les communes qui ont déjà bouclé leur budget devraient le re-modifier en fonction.

Deuxième point qui laisse notre groupe un peu perplexe, c'est la disponibilité d'autant d'EPT rapidement. Je ne suis pas un connaisseur du marché de l'emploi dans la santé, mais semble-t-il que ces temps, ce n'est pas ce qu'il y a de plus simple à trouver. Ces personnes vont être formées, intégrées dans des équipes etc... Est-ce que c'est possible en si peu de temps ? Alors oui, c'est une bonne idée, mais je rejoins les propos du président de la Commission des finances et de gestion, Claude Brodard. C'est vraiment dommage qu'on n'ait pas pu avoir cette discussion au sein de la Commission des finances et de gestion, qu'on n'ait pas pu en débattre pour peut-être trouver quelque chose de médian pour pouvoir repourvoir ces postes, mais en l'état actuel des choses, notre groupe refusera en majorité cet amendement.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts; je suis présidente de l'Association fribourgeoise de l'aide et des soins à domicile (AFAS), association qui est particulièrement touchée par cette question.

Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit jusqu'ici, mais j'aimerais apporter quand même quelques précisions qui me paraissent utiles. Cette question de dotation fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années. Plusieurs services à flux tendus avec les actuelles dotations ont demandé à réitérées reprises une révision de cette dotation. On a même à un certain moment penser pouvoir faire des compensations entre les districts, ceux qui étaient bien lotis et ceux qui ne l'étaient pas assez, pour pouvoir faire passer les dotations de l'un à l'autre. Bref, ça n'est pas quelque chose de nouveau. Cette planification 2020-2025 a dû être discutée depuis un moment déjà et là, les prises de position de la Direction de la santé et des affaires sociales ainsi que des services qui se sont eux-mêmes directement prononcés ont toujours été claires, ça a été un nombre de 36 postes qui avait été prévu et pour différentes raisons qui nous échappent ici, on a réduit la dotation, alors qu'on sait très bien que la situation ne s'est guère améliorée et je ne parle pas là de la situation coronavirus, je parle de la situation normale.

Si l'on veut favoriser le maintien à domicile, il faut aussi donner aux services les moyens d'assurer ce maintien à domicile. Je rappellerai également que les budgets des communes sont bouclés, sont préparés certes, mais sont bouclés au mois de décembre. Donc ce n'est pas trop tard de devoir encore modifier quelque chose. Je rappelle encore une fois que quel que soit le chiffre qui est mis dans le budget de la commune, ça n'est jamais celui qui ressortira en fin de compte dans les comptes finaux puisqu'il y a toujours des modifications. Donc, ça ne doit pas être une excuse pour refuser ce montant. Je crois que c'est important, c'est un moyen maintenant qu'il faut donner à ces services de pouvoir remplir correctement leurs tâches. Aussi, je vous propose de soutenir cet amendement de M^{me} la Députée Pythoud.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Je trouve très louable l'amendement de la députée Pythoud. Par contre pour me faire une idée, j'aurais besoin pour voter d'un complément d'information. On est au budget, chaque année lorsqu'on consulte les comptes, on constate que les Directions n'ont pas utilisé les montants à leur disposition. Si je ne me trompe pas pour le budget 2020, la dotation pour les soins à domicile a déjà été augmentée. Madame la Commissaire du Gouvernement, est-ce que dans

l'exercice 2020 votre budget va être utilisé en totalité, à 70%, à 60% ? Et si vous ne l'utilisez pas en totalité, pourquoi est-ce que les demandes ne sont pas traitées ? Est-ce que les demandes ne sont pas faites ? Et si vraiment le budget n'est pas utilisé, est-ce qu'il correspond à la part qui est demandé d'augmentation ? Il est inutile d'augmenter un budget si on ne l'utilise pas.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai pris connaissance de cet amendement ce matin en pleine séance de préparation du groupe démocrate-chrétien. La première question qu'on s'est posée, est-ce que cette demande avait été au préalable traitée dans le cadre budgétaire normal par la Commission des finances et de gestion ? La réponse qui m'a été donnée: "Non". Ensuite on a posé la question: quelle était l'évolution ces dernières années par rapport aux soins à domicile ? On m'a répondu: "Systématiquement et régulièrement on répond favorablement à l'augmentation du personnel pour les soins à domicile". Ce qui nous parle parce que de toute évidence les soins à domicile sont la solution, une solution nettement moins chère par rapport à ça.

On m'a aussi dit que les quotas n'ont même pas tous été utilisés, cela rejoint la question du collègue Gaillard tout à l'heure: est-ce que les montants 2020 ont déjà été tous utilisés ou pas ? On m'a fait comprendre que les quotas n'avaient pas tous été utilisés. Ensuite est-ce qu'on admet que pour la compensation, il faut couper dans le budget des hospitalisations externes au canton ? Cela est donné, on ne peut rien y changer, je veux dire on peut couper tout ce qu'on veut, si les gens vont à l'extérieur, eh bien le canton devra le payer, donc à mon avis la compensation est une fausse compensation. En plus, maintenant si on votait oui, on accepterait le principe alors que la demande doit d'abord venir des communes et des districts en disant "le canton devrait nous aider". Mais de toute évidence ça n'a pas été le cas.

J'ai plutôt un problème de forme et de fond par rapport à ça, même si sur le sujet des soins à domicile je serais plutôt favorable. Mais en l'état, j'ai beaucoup de peine à accepter ces amendements pour les raisons que je viens d'émettre.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je vais commencer par mes liens d'intérêts; je suis membre de la Commission de planification sanitaire en tant que représentant des communes fribourgeoise et ancien président de l'Association des communes fribourgeoises.

On va prendre dans l'ordre, Madame Pythoud, c'est vrai que comme l'a dit M. Dafflon, on a reçu votre amendement un petit peu comme un missile sol-sol pendant la séance de groupes et c'est vrai que la planification en relation avec les communes aurait été une bonne chose. Je rejoins le président, mon gourou de la Commission des finances et de gestion, qui trouve que la compensation dans un montant qui a été calculé d'après l'expérience et les projections est un peu tiré par les cheveux.

Je rejoins aussi un petit peu M. Collaud où il a une âme un petit peu sensible pour la problématique, de même que M^{me} Krattinger-Jutzet. M. Kolly met bien en avant la problématique des communes et je mets ça en relation avec la problématique évoquée par M^{me} Schnyder. Si je rentre dans la Glâne avec une augmentation induite dans les budgets des communes pour une décision qui a été prise ici à mi-novembre, ça va être très, très mal accepté. Donc je pense que c'est quelque chose qu'il aurait fallu prévoir avant, en concertation avec les communes pour qu'on puisse se faire une idée et surtout savoir si les budgets ont été épuisés pour l'année 202. Mais je serai plus royaliste que le roi et que mon gourou: comme ça n'a pas été traité en séance de Commission des finances et de gestion, je vais refuser cet amendement.

Ensuite M^{me} Mäder-Brühlhart, c'est vrai que chaque année on a les mêmes soucis. N'étant pas responsable du rythme législatif, je laisserai la Conseillère d'Etat répondre aux différentes louanges. Pour M. Ducotterd, c'est vrai qu'il connaît bien l'endroit puisqu'il est voisin. On a creusé un petit peu la chose, il y a un contrat de 30 ans qui nous lie à l'Evêché. Un brillant conseiller d'Etat a proposé de renégocier, moi je conseillerais plutôt de crier. Autrement, je crois que j'ai fait le tour des différentes interventions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, les postes pour les services et les soins à domicile sont importants. C'est un objet prioritaire pour le Conseil d'Etat qui a attribué, depuis le budget 2016, 100 postes y compris les 20 postes du budget 2021. Donc il y a eu un grand souci du Conseil d'Etat au cours de ces dernières années de renforcer année après année, le nombre d'équivalents plein-temps.

En ce qui concerne la planification des soins de longue durée, elle est à bout touchant. La commission à laquelle appartient M. le Rapporteur va siéger lundi prochain pour donner son préavis sur la planification des soins de longue durée. Elle a pris un peu de retard pour deux raisons; d'une part, parce que de nombreux réseaux nous ont demandé des délais supplémentaires pour rendre leur réponse en raison du Covid et puis du côté de la Direction de la santé et des affaires sociales aussi, besoin d'un temps supplémentaire pour traiter cette planification. C'est une planification 2021-2025 qui prévoit 181 équivalents plein-temps sur 5 ans avec une proposition qui est 20 EPT pour 2021, 40 pour 2022, 2023 et 2024 et 41 pour 2025 en fonction de l'évaluation des besoins de la population, des projections de l'augmentation de la population et du vieillissement de la population. Ce sont des EPT que nous estimons nécessaires pour pouvoir faire face à la demande de la population concernée par un besoin d'aide et de soins à domicile. Voilà pour les chiffres de la planification,. Il y avait un projet qui a été mis en consultation, c'était une moyenne annuelle de 36 qui a trouvé un résultat comme celui que je viens de vous dire avec 20

EPT pour 2021. Le Conseil d'Etat ne s'est pas encore déterminé sur la planification puisqu'il y a d'abord le préavis de la Commission de planification sanitaire, mais il le fera directement à sa suite.

En ce qui concerne la question des demandes, on a eu pour le budget 2021 de la part des services, une demande de plus de 50 équivalents plein-temps. Pour répondre à la question de l'utilisation de l'ensemble de la dotation, ce n'est pas le cas effectivement année après année, on a des EPT qui ne sont pas utilisés pour les comptes 2019 et on n'a pas encore les chiffres des comptes 2020. Pour 2020 on a octroyé les 15 EPT que nous avons à l'ensemble des services de l'aide et des soins à domicile. Pour les comptes 2019 on a octroyé 461,3 EPT et c'est 457,45 EPT qui ont été utilisés sur cette dotation. Donc, il y a des districts, dont le district de la Sarine pour 2019, qui n'ont pas utilisé l'ensemble de leur dotation. A savoir aussi que d'autres districts, comme celui de la Gruyère par exemple, utilisent plus de dotations qu'ils financent eux-mêmes en plein. Donc selon les services, quelques EPT ne sont pas utilisés. Pour d'autres je crois qu'il y a à peu près une quinzaine d'EPT qui sont payés en plein par les communes dans différents services. Voilà la situation par rapport aux services d'aide et soins à domicile.

En ce qui concerne la compensation, je vous rappelle l'article 41 al. 4 de la loi sur ces finances qui dit: "Le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre de dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalente". Dans le cas présent, on propose une réduction sur la durée sur laquelle l'Etat n'a aucune maîtrise, on ne propose pas une réelle réduction de dépenses puisque ces dernières sont obligatoires, donc ce n'est pas une vraie compensation qui est proposée dans ce cas. Nous devons certainement présenter un dépassement de crédit qui contredit finalement directement le sens même de la disposition. A ce titre, je vous informe que pour 2020, sur ce centre de charges qui comprend aussi le centre de charges 3611.500 "Contribution pour les hospitalisations dans les cliniques privées hors canton", on a un dépassement de plus de 14 millions dont 8 220 000 frs qui sont du rétroactif pour des cliniques privées genevoises et vaudoises, ce qui veut dire que pour 2021 ce budget est aujourd'hui, en fonction de l'état des connaissances qu'on a, déjà pas suffisant pour répondre en tout cas à des dépenses du niveau de celles de 2020. Evidemment c'est un centre de charges sur lequel on n'a aucune marge de manœuvre, les factures arrivent et on doit les payer. Donc, au nom du Conseil d'Etat, je devrais vous demander de refuser cette amendement puisqu'il ne correspond pas au sens de la loi sur les finances.

Concernant l'intervention de M^{me} la Députée Mäder, moi aussi ce projet me tient à cœur et moi aussi j'espère que je le défendrai devant le Parlement avant de partir. J'avais déjà eu l'occasion de vous le dire, on a dû retarder le projet puisqu'on a dû l'adapter à la nouvelle loi fédérale sur les prestations complémentaires. Donc maintenant le projet est sous toit. Il est en contrôle s'agissant des modifications entre le français et l'allemand. Il sera mis tout prochainement au bordereau du Conseil d'Etat et la mise en consultation n'est pas du tout prévue au second trimestre 2021 mais elle est bien prévue tout début 2021, avec une projection de son examen devant ce Grand Conseil au deuxième semestre 2021.

En ce qui concerne la question de la Rosière à Grolley, on a souvent eu l'occasion de discuter de ce dossier. Aujourd'hui, les travaux qui doivent être faits sont effectivement des travaux de sanitaire, mais des travaux de sanitaire au rez-de-chaussée avec différents éléments qui sont suivis par le Service des bâtiments qui est en tractation avec le propriétaire pour participer financièrement au paiement d'une partie de ces frais. C'est avec ces remarques que j'ai terminé.

> Au vote, l'amendement Pythoud est accepté par 46 voix contre 40. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Paola Ghielmini Kraysenbühl (SC,VCG/MLG), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 46.*

Ont voté non:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP),

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP). *Total: 40.*

Se sont abstenus:

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 9.*

> L'examen de ce chapitre est terminé; il est modifié selon l'amendement Pythoud: centre de charges 3605 - Service de la santé publique, position 3636.126 - Subvention cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile est modifiée comme suit: ~~9 835 550~~ 10 038 750. Cette augmentation est compensée comme suit au même centre de charges, position 3611.400 - Contributions pour les hospitalisations dans les hôpitaux publics hors canton: ~~56 419 970~~ 55 916 770.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2021)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts se monte 87 059 010 frs, soit un montant de 1,4 mio de frs supérieur au budget 2020. Le budget des investissements s'élève à 24 402 000 frs, ce qui correspond à peu près au budget 2020. 454,41 EPT sont au budget de la DIAF pour 2021, soit 0,5 de moins qu'au budget 2020. Le nombre d'apprentis reste, hélas, identique à 77. La DIAF a obtenu 1,5 nouvel EPT pour 2021; 0,6 sont à disposition du SFN pour pérenniser un poste de juriste à ce jour engagé en CDD, 0,6 vont au SAAV pour augmenter les ressources dans le domaine de l'eau potable, pour faire face aux exigences liées en particulier à la problématique du chlorothalonil, 0,3 EPT seront utilisés pour renforcer le Service juridique de la Direction. Il faut ajouter 1 EPT pour le domaine de l'enseignement à Grangeneuve.

Je vous signale quelques points qui méritent d'être traités: Préfectures. - Les budgets sont assez stables, si on compare les budgets 2020 et 2021. Cependant, on constate des différences importantes entre les budgets 2020 et 2021 et les comptes 2019. Dans la rubrique "Amendes", étant donné que l'achat des nouveaux radars - que vous avez certainement eu l'occasion de croiser sur les routes - a eu lieu au cours du deuxième semestre 2019, pour 2020 et 2021, le budget se base sur un fonctionnement d'une année complète.

Le budget du Service des communes est très stable, à l'exception de la rubrique des fusions et des rubriques de la péréquation financière intercommunale. La fusion de Villaz et la fusion de Prez chargent le budget avec 765 000 frs. L'augmentation du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton. Pour le budget 2021, les charges du canton augmentent donc d'environ 500 000 frs.

Au Service de l'agriculture, les subventions cantonales pour les améliorations foncières s'élèvent à 8,5 millions, identiques au budget 2020, mais supérieures aux comptes 2019. Le budget est établi en tenant compte de quelques projets importants, comme la laiterie de Pringy et un projet de développement régional dans le district du Lac.

A l'Institut agricole de Grangeneuve, une réduction de 300 000 frs est due à une compensation dans la rubrique "Entretien des bâtiments" pour le dépassement des coûts du crédit d'engagement pour la ferme-école.

Le compte des investissements prévoit le solde de 850 000 frs du projet Biogaz, qui coûtera 1,35 million. Sont inscrits aussi 500 000 frs pour démarrer le projet du nouveau bâtiment pour la production de culture fromagère.

Au Service des forêts et de la nature, un montant de 59 000 frs est prévu pour couvrir les coûts de la pisciculture intercantonale à Auvernier/NE. Un accord a été conclu pour assurer la production d'alevins, en attendant les résultats de la Commission d'enquête parlementaire et les décisions qui en découleront. Les subventions aux pêcheurs professionnels décidées par le Grand Conseil se trouvent également au budget.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour le contrôle qu'il a fait et pour les propos très complets qu'il a tenus. J'ajouterai simplement qu'au Service des affaires vétérinaires et de la sécurité alimentaire (SAAV), c'est non seulement pour le chlorothalonil, mais ce sont toutes les exigences qui sont en augmentation en termes de contrôles des denrées alimentaires, ceci déjà au niveau fédéral.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). J'ai quelques petites questions. Concernant les fusions de communes: au centre de charges 3415, Service des communes, un montant de 765 000 frs est prévu pour les fusions de Villaz, donc La Folliaz et Villaz-st-Pierre, et de Prez, donc position 3632.018. Or, l'article 15 de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes indique: "L'Etat accorde des aides financières pour un montant total de 50 millions de frs". Comme ce montant n'est pas pris dans un fonds, mais qu'il est simplement mis au budget d'année en année, il ne nous est pas possible de connaître ce qui a déjà été versé et ce qui demeure. Je souhaiterais donc savoir à combien s'élève le solde de ce montant? Est-ce que le plafond sera atteint une fois que les fusions du Grand Fribourg et d'autres, en Gruyère notamment, seront réalisées?

J'en viens à une seconde part de questions concernant Grangeneuve. Le budget pour l'entretien et la rénovation des immeubles de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, centre de charges 3440, position 3144.000, diminue de 300 000 frs. Est-ce que le montant est reporté sur le crédit d'investissement de la ferme-école? Et où en est maintenant ce projet?

J'ai encore une dernière question concernant la pisciculture, soit le poste 3445/3109.035. Le poste "fournitures pour les piscicultures et ruisseaux d'élevage" passe de 20 000 frs à 59 000 frs. Or, la production d'alevins est faite maintenant dans le canton de Neuchâtel. Est-ce que nous avons d'ores et déjà signé un contrat avec le canton de Neuchâtel? Si oui, quelle est la durée de ce contrat?

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je viens aux nouvelles concernant l'application de la motion populaire pour la mise en place d'un conseil cantonal des jeunes, initiée par les Jeunes démocrates-chrétiens fribourgeois. Cette motion a reçu, en 2014, un large soutien du Grand Conseil. Or, sa mise en place ne semble toujours pas figurer au budget. Je vous serais donc reconnaissante de nous donner les échéances de la mise en œuvre de cette session cantonale des jeunes.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Pour répondre au député Kubski, je laisserai parler le conseiller d'Etat concernant les fusions, mais il me semble que le montant que vous trouvez sauf erreur dans le bilan ne suffira pas en cas de fusion du Grand Fribourg et de fusion de la Gruyère, celle-ci étant loin d'être faite, mais je m'abstiendrai de commentaires.

Concernant la construction de la ferme de Grangeneuve: je ne l'ai pas cité, mais je suis membre de la commission de bâtisse. Ces 300 000 frs que j'ai mentionnés dans mon rapport sont pris sauf erreur sur le budget de fonctionnement de Grangeneuve, mais je laisserai le conseiller d'Etat répondre, parce qu'il me semble qu'il y a une note qui est passée au Conseil d'Etat il y a quelque temps.

Concernant les 59 000 frs pour les piscicultures, que j'ai aussi mentionnés dans mon rapport, je ne sais pas si un contrat a été signé et pour quelle durée. Quant à la question du conseil cantonal des jeunes, je n'ai pas la réponse et je laisserai répondre le conseiller d'Etat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'essaie volontiers de répondre aux questions, dans la mesure où j'arrive à donner des chiffres, mais je ne suis pas certain de tous les chiffres.

Monsieur Kubski, concernant les communes: dans le message qui avait été transmis et qui est transmis lors de chaque fusion, on a le solde de ce montant. Aujourd'hui, je peux vous assurer qu'on peut garantir le montant de la fusion du Grand Fribourg, qui est de 21 millions environ, et le solde doit être proche des 30 millions. Quand on a traité, ce printemps, la problématique de l'augmentation du taux de subvention, le montant avait été évoqué et je vous le redonnerai précisément, mais il avait effectivement été relevé que pour tous les projets de fusion en cours, on a une large marge de manœuvre. Par contre, il est vrai, et cela a été dit par M. le Rapporteur, que si toutes les communes de la Gruyère devaient fusionner maintenant, on arriverait alors aux limites du montant.

Concernant la ferme-école, 300 000 frs ont été effectivement pris sur le budget d'entretien pour financer des dépassements sur ce crédit. Le Conseil d'Etat a été informé par une note. La Commission des finances et de gestion a été, sauf erreur,

partiellement en tout cas, informée par mon collègue de la DAEC, qui fait le suivi de ces travaux. J'ai envie de dire que le projet est en bonne voie, la ferme se développe bien et l'inauguration est déjà prévue pour septembre 2021. Par contre, on a déjà découvert qu'un dépassement ne pourrait être évité, notamment pour des besoins supplémentaires qui ont été déterminés par Grangeneuve et moi-même, pour des demandes supplémentaires aussi des membres de la commission de bâtisse et également en raison des marchés et les prix du moment.

Concernant la pisciculture, je l'avais annoncé ici lorsqu'on a traité les différentes demandes, il y a effectivement un contrat qui a été signé, de durée limitée, soit pour les trois prochaines années, afin de s'assurer que, quoi qu'il arrive étant donné que la pisciculture actuelle ne fonctionne pas, on puisse continuer à aleviner le lac, ceci en collaboration avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Donc, oui il y a un contrat, mais un contrat à durée limitée, qui tient compte en fait de l'évolution possible du dossier de la pisciculture.

Madame Meyer Loetscher, je dois vous dire que c'est la première fois que je suis interpellé, depuis que je suis en fonction, sur cette question de la session cantonale des jeunes. Donc, aujourd'hui on a le Conseil des jeunes qui bénéficie d'un budget, qui fonctionne relativement bien, avec des hauts et des bas en fonction des personnalités qui sont présentes. Il y a parfois quelques tensions, mais je dois dire que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant. Concernant la session cantonale, je vais moi-même prendre des renseignements et je reviendrai pour vous donner des informations supplémentaires.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Pouvoir judiciaire (2021)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le budget 2021 du Pouvoir judiciaire reste stable en comparaison au budget 2020. Les charges augmentent de 1.53 % pour un total de charges de 88 159 570 frs et les revenus reculent de 0.32% pour un total de 44 944 320 frs, si bien que l'excédent de charges, lui, augmente de 3.52%, se situant donc à 43 215 250 frs.

Concernant les effets Covid-19, à l'instar des autres Directions, les budgets 2021 du Pouvoir judiciaire et de la DSJ ont été élaborés sans trop tenir compte de la crise sanitaire, à moins que des éléments étaient déjà connus ou paraissaient évidents. A titre d'exemple, il convient de relever les frais concernant la salle d'audience « Covid » supplémentaire à Granges-Paccot.

L'augmentation entre les charges 2020 et 2021 trouve son origine avant tout dans l'augmentation des frais d'assistance judiciaire – frais qui, pour rappel, dépendent notamment du nombre et de la nature des affaires judiciaires traitées —, et le probable départ à la retraite en 2021 de certains juges cantonaux.

L'effectif du personnel du Pouvoir judiciaire augmente de 3 EPT, ceci notamment grâce à la décision de la DSJ d'octroyer au Pouvoir judiciaire les 1,5 EPT qui lui étaient dévolus. Ces 3 EPT sont répartis comme suit :

- > 1 EPT de greffier rapporteur au Tribunal cantonal
- > 0,5 EPT de greffier au Tribunal de la Gruyère
- > 0,5 EPT de greffier au Ministère public
- > 0,3 EPT de greffier au Tribunal des mesures de contrainte
- > 0,5 EPT de greffier à la Justice de paix de la Singine
- > 0,2 EPT de secrétaire à la Justice de paix de la Veveyse

Par rapport à l'avancement du programme E-Justice, nous notons que le Covid a en partie empêché certains travaux en 2020, raison pour laquelle un report de crédit sur l'année 2021 est sollicité. Pour le reste, des montants importants liés à

E-Justice ont à nouveau été inscrits au budget 2021, dont par exemple un peu plus de 2 millions à la rubrique 3130.049 du Tribunal cantonal.

Pour terminer, il convient de préciser que la budgétisation du programme E-Justice est particulièrement difficile à effectuer, dans la mesure où le projet est d'une envergure rare et que la planification financière s'étale sur plusieurs années.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Député Moussa pour la présentation de ce budget 2021 du Pouvoir judiciaire. Je crois qu'il a été complet. Je n'ai en l'état pas de remarque supplémentaire.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). J'interviens au nom de la Commission de justice. Lors de la session du mois d'août 2020, dans son rapport sur le rapport annuel 2019 du Conseil de la magistrature, la Commission de justice avait insisté, comme déjà plusieurs fois par le passé, sur la surcharge de travail de certaines instances du pouvoir judiciaire. Elle avait demandé de définir ou de redéfinir le besoin de chaque entité et d'augmenter la dotation en personnel là où cela était nécessaire, et ce déjà pour 2021. La Commission de justice avait alors plaidé la cause de la saine administration de la justice. A l'examen de détail du budget 2021, et comme l'a relevé M. le Rapporteur, la Commission de justice a été relativement satisfaite de constater qu'elle a été en partie entendue. En effet, 3 EPT sont attribués au Pouvoir judiciaire et sont répartis en fonction des différentes instances qui connaissent une surcharge. La Commission de justice remercie le Conseil d'Etat et en particulier M. le Directeur de la sécurité et de la justice qui a également renoncé à 1,5 EPT pour son administration au profit du Pouvoir judiciaire. Nous doutons toutefois que ces 3 EPT suffisent à décharger toutes les instances concernées par une surcharge de travail. Cependant, après réflexion, la Commission de justice a renoncé à déposer un amendement pour augmenter le nombre d'EPT accordé au Pouvoir judiciaire. Elle va toutefois non seulement continuer à surveiller de près la situation, et ne manquera pas de tirer à nouveau la sonnette d'alarme en cas de nécessité, mais va également prochainement inviter à une séance de la Commission de justice le président du Conseil de la magistrature et M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz pour discuter de cette récurrente problématique de surcharge des tribunaux. Nous sommes aussi conscients qu'il y a une analyse du Pouvoir judiciaire qui est actuellement en cours. Nous formulons en l'état beaucoup d'espoir dans les solutions qu'elle devra apporter pour un fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire, toujours dans l'intérêt bien compris des justiciables. Nous en discuterons donc prochainement avec les précités, et nous nous en réjouissons.

En l'état, comme déjà relevé, la Commission de justice prend acte avec une relative satisfaction des 3 EPT accordés au Pouvoir judiciaire.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie le président de la Commission de justice pour son intervention, pour sa compréhension aussi sur l'attribution des postes. Je crois qu'il a bien compris que le Conseil d'Etat a examiné la situation. La Direction de la sécurité et de la justice a effectivement décidé d'attribuer au Pouvoir judiciaire les 1,5 EPT qui lui ont été dévolus. On ne peut le faire évidemment qu'à titre exceptionnel. Cela ne doit pas devenir une habitude en soi. On a priorisé les besoins qui étaient évidents au domaine du Pouvoir judiciaire.

Je précise aussi que l'attribution de ces postes fait l'objet de discussions à la Direction de la sécurité et naturellement avec le Service de la justice, mais aussi avec le Conseil de la magistrature, en particulier son président. Nous essayons aussi, en fonction des rapports qui nous parviennent, de répondre aux attentes en priorisant les attributions.

Dans le cadre de l'analyse du Pouvoir judiciaire en cours, nous avons aussi pour mission de renforcer l'efficacité de manière générale du fonctionnement du Pouvoir judiciaire et l'attribution des postes naturellement fera l'objet aussi d'une attention. Nous avons d'ailleurs d'ores et déjà examiné aussi la charge de chaque entité en fonction du nombre de dossiers et on peut déjà déterminer quelles sont les instances qui sont actuellement le plus chargées. L'octroi de ces postes fera donc l'objet d'une analyse constante ces prochains mois et c'est bien volontiers évidemment que je participerai à la séance proposée par la Commission de justice.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Direction de la sécurité et de la justice (2021)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Par rapport au budget 2020, cette Direction enregistre une légère diminution des charges de 0.79% pour atteindre 229 373 450 frs, ainsi qu'une légère diminution des revenus de 1.08% pour un total de 198 454 470 frs, d'où un excédent de charges en augmentation de 1.09%, soit 30 918 980 frs.

Au compte des investissements, les dépenses augmentent de 3,2 millions et les recettes de 255 000 frs. D'ailleurs, côté investissements, il convient notamment de relever le montant de 4 millions prévu pour l'agrandissement du site de Bellechasse, soit l'extension du Pavillon, de la centrale d'accueil et de l'atelier sécurisé, ou encore l'agrandissement du Centre d'intervention sud pour 1 million en faveur de la Police cantonale.

L'effectif du personnel augmente de 12 EPT pour atteindre 998,79 EPT. Il s'agit exclusivement des mouvements au niveau de la Police cantonale (+ 25 EPT école d'aspirants, - 13 EPT correspondant à la réduction d'effectif consécutive aux retraites, démissions et autres départs), étant encore une fois rappelé que la DSJ a transféré au Pouvoir judiciaire les 1,5 EPT supplémentaires qui lui étaient initialement destinés.

Par rapport à l'examen de détail des différents centres de charges, et vu la consigne donnée aux rapporteurs de la Commission des finances et de gestion et l'actualité, je me permets uniquement de relever le centre de charges 3330, soit la Police du commerce. En effet, on constate ici tant une diminution des charges, un peu plus de 2 millions, qu'une diminution des revenus de 2.8 millions. Cela s'explique, d'une part, par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les jeux d'argent qui supprime la taxe prélevée sur les loteries et, partant, le mode de subventionnement qui en résultait, d'où une diminution de près de 2 millions à la position 3980.001 - Répartition des taxes de lotos et loteries, affectée au subventionnement.

D'autre part, la fermeture des établissements publics en raison de la crise sanitaire a, par exemple, eu raison de l'impôt sur le produit brut des jeux qui diminue de plus d'un demi-million, ou encore des taxes d'exploitation des établissements publics qui diminue d'un quart de million, ceci en raison de l'interruption d'activité à la suite de la première vague. Par conséquent, les subventions cantonales pour l'équipement touristique diminuent également de 100 000 frs, étant donné que ce montant dépend directement des taxes d'exploitation pour les établissements publics. Pour mémoire, ces chiffres du budget 2021 ont été arrêtés avant que le Conseil d'Etat décide de fermer à nouveau les établissements publics afin de lutter contre la deuxième vague. On peut donc d'ores et déjà s'attendre à une modification sensible de ces centres de charges aux comptes 2020. C'est avec ces quelques remarques que je termine.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci à M. le Rapporteur pour son analyse du budget 2021 de la Direction de la sécurité et de la justice. Je n'ai en l'état pas de remarque à formuler.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Direction de l'économie et de l'emploi (2021)

Rapporteur-e:	Chassot Claude (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'ai l'honneur, en ma qualité de rapporteur, d'effectuer une première dans l'histoire du Grand Conseil fribourgeois, à savoir une "visio-entrée en matière" sur le budget d'une Direction, celle de l'économie et de l'emploi.

Pour rappel, la Direction de l'économie et de l'emploi occupe la troisième place au niveau de l'importance financière dans le cadre du budget 2021 de l'Etat de Fribourg, après la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Venons-en aux chiffres.

Le compte de résultats présente une augmentation de 3 988 620 frs, soit un peu plus de 1% par rapport aux chiffres du budget de cette année et présente un total de charges de 391 413 000 frs. L'excédent de charges, quant à lui, est très stable avec une augmentation minime de 210 240 frs (+ 0,1%) et s'arrête à 154 577 350 frs. Le montant du compte des investissements diminue de 3 305 000 frs (- 8,7%) et présente un total de 34 281 650 frs. Pour ce qui est du personnel de cette Direction, on annonce 920,76 EPT au budget 2021 avec 58 apprentis et 11 stagiaires. Soyez rassurés, je ne vais pas passer en revue les 21 centres de charges de cette Direction. Je m'arrête simplement au Secrétariat général où je souligne les dépenses du compte des investissements qui concernent uniquement deux postes, le prêt pour le renouvellement des remontées mécaniques chiffré à 1 812 000 frs et les subventions cantonales à des tiers pour le Smart Living Building, à 8 millions. Pour rappel, le canton avait débloqué un montant de 25 millions au total. S'agissant de la Promotion économique du canton, je veux simplement rappeler ici qu'un montant de 12 259 000 frs concerne l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active de notre canton, plus particulièrement les sites de St-Aubin et Tetra Pak Romont pour un montant de 12,259 mios.

Petit passage vers le Service public de l'emploi, secteur qui sera vraisemblablement chahuté en cette année spéciale et en 2021 également. On peut remarquer et aussi se demander si la part du canton au financement de l'assurance chômage (position 3633.004) sera suffisant avec un montant supplémentaire de 800 000 frs. La réflexion est identique pour ce qui concerne des subventions fédérales pour l'indemnisation des frais d'exécution de la loi sur l'assurance chômage, avec + 2 millions.

Quant au Service du logement, on observe une diminution générale des subventions cantonales pour une aide complémentaire à l'encouragement, à la construction de logements à caractère social.

La Direction de l'économie et de l'emploi renferme en son sein sept écoles professionnelles pour lesquelles il n'y a rien de spécial à signaler. Cette même Direction comprend également cinq hautes écoles spécialisées. Elles ne font pas l'objet de commentaires spécifiques. Une seule chose que l'on pourrait relever est que les prestations fournies à des tiers dans le cadre de ces écoles pourraient éventuellement diminuer en raison de la situation actuelle.

Finalement le Service de l'énergie où on observe une augmentation du montant concernant les amortissements des subventions d'investissement aux personnes physiques pour l'énergie (+ 2 millions), donc soldé à 17 millions, à mettre en rapport avec le prélèvement sur le fonds de l'énergie.

Je tiens à remercier le conseiller d'Etat et son secrétaire général, M. Aegerter, pour l'ensemble des informations qui nous ont été fournies, tant lors de notre visite à la Direction que par la suite au niveau des compléments d'information.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier M. le Rapporteur pour son excellent rapport, l'autre rapporteur aussi, M. Dominique Butty, et la Commission des finances et de gestion pour l'examen de ce budget. Je répondrai volontiers à vos questions.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat Unia. Je suis membre du conseil d'administration d'Inspection Chantiers Fribourg (ICF), membre de la Commission de l'emploi et du marché du travail et membre du comité de l'ACPC.

J'aurais deux questions et probablement une remarque. La première concerne le Service de la formation professionnelle, la position 3510.007 liée aux fonds de la taxe sociale. 4 600 000 frs sont attribués à ce fonds. Il découle de la révision de la

fiscalité des entreprises et je dirais du cadeau de cette révision. C'est particulier quand même qu'un montant fiscal de cette importance soit attribué à un fonds et géré par ce même fonds, et non pas introduit dans les comptes du canton. A mon sens, cela peut amener une certaine opacité et un manque de transparence. Ma question est de savoir si les statuts et règlements ont été établis ou adaptés à ces nouvelles fonctionnalités, si les instruments de conduite ont été mis en place, si les organisations du monde de travail, aussi bien salariés qu'employeurs, sont impliquées et à égalité, et comment les députés pourront suivre l'utilisation et l'application de ce fonds.

Pour la deuxième question, il s'agit du Service public de l'emploi, la position 3130.000 - Prestations de service par des tiers. Il est budgété 400 000 frs pour 2021 pour ces services de tiers et c'est la même chose pour le budget 2020. En ce qui concerne les dépenses 2019, on était à 205 000 frs. La lecture que j'avais de ces services de tiers était essentiellement le financement de l'ICF pour le contrôle du travail au noir, que ce Grand Conseil a décidé de renforcer. Compte tenu des propositions de mandat que fait le SPE à l'ICF, j'aimerais savoir comment sont utilisés ces 400 000 frs, à savoir quels tiers en bénéficieront.

Une dernière remarque, je suis toujours catastrophé de voir que pour la formation continue on s'en tient à quelques 240 000 misérables frs alors que c'est un enjeu essentiel face à ce qui nous attend et face à ce que nous vivons maintenant.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Cela devient la question rituelle concernant le point 3144.005. Il s'agit de l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active. Les charges de la Promotion économique indiquent un budget de 12 millions pour l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active. Ce budget est le même que celui de cette année. J'aimerais savoir où nous en sommes avec la mise en place de l'Etablissement cantonal et si le transfert des terrains et bâtiments, et donc des charges pourra avoir lieu l'an prochain.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'accuse réception des trois questions de M. Jaquier. Pour ce qui est de la taxe sociale, il s'agit du versement aux fonds liés à la taxe sociale, le 3510.007. On constate le double du montant budgété en 2020 et il se monte à 4 600 000 frs. Il est à mettre en rapport avec le 4980.002. C'est une répartition du produit de la taxe sociale. Je pense que le commissaire du Gouvernement pourra apporter des précisions par rapport à cela. Il en ira de même pour le Service public de l'emploi et la formation continue.

Quant à l'intervention de M. Kubski concernant la politique foncière active, je sais qu'il y a différentes tractations notamment concernant le chiffre de 12 millions. On est à 12 259 000 frs inscrits au budget 2021. Pour ce qui est des précisions relatives notamment aux transactions concernant le site Elanco, St-Aubin, je m'en réfère aux propos du conseiller d'Etat qui va vous éclairer sur la situation qui prévaut actuellement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais aussi remercier évidemment la technique. Cela fonctionne parfaitement.

Pour la première question du député Jaquier qui fait référence à la position 3510.007, il est dit clairement que le produit de la taxe sociale est versé dans un fonds. Il faut dire que cette affectation est dictée par l'Administration des finances. C'est donc juste une revendication de la DFIN. Cela dit, le fonds peut être évidemment engagé sans autre en cas de besoin. Cette taxe a été négocié avec les entreprises et nous devons nous en tenir aux termes qui ont été convenus. En résumé c'est plutôt une chose au niveau de la comptabilité.

Par rapport à la deuxième question qui concerne l'Inspectorat chantiers Fribourg (ICF). Je pense que si vous regardez les comptes (page 4 sur 11 des justificatifs du Service public de l'emploi), vous voyez le montant mentionné par le député, ces 400 000 frs. Vous voyez notamment qu'il y a 300 000 frs qui seront destinés à l'ICF. Le député a ou va recevoir d'ici peu le nouveau contrat de prestations. Dans ce cadre-là, on va aussi se mettre d'accord sur les détails du financement de leur activité. Je veux rappeler que c'était une priorité du Grand Conseil de renforcer cette lutte contre le travail au noir. On a beaucoup avancé sur ce dossier, notamment avec la Police cantonale, pour tout ce qui est de la formation des inspecteurs, pour ce qui concerne aussi les documents par rapport aux interventions. Je suis plutôt confiant par rapport à la suite tout en étant capable de confirmer une augmentation des montants à disposition à l'ICF.

Le troisième point était plutôt une remarque.

Concernant la question du député Kubski, vous vous rappelez que dans un des derniers articles de la loi vous avez rajouté que vous aimeriez que le transfert se fasse dans les deux ans après l'approbation de la loi. J'avais aussi compris que le Grand Conseil ne voulait peut-être pas nécessairement attendre ces deux ans. Je vous rassure, dans la planification que nous venons de transmettre au Grand Conseil, qui sera transmise d'ici un deux jours, concernant les objets que le Grand Conseil aura à traiter, nous avons indiqué que si tout allait bien le dossier pourrait être traité au Grand Conseil dans la deuxième moitié de l'année 2021. Je dois avouer que nous n'avons pas encore commencé les travaux, étant quelque peu chargés ces derniers temps. Pour moi, c'est clairement une priorité. Je me réjouis beaucoup de ces discussions qui seront certainement aussi assez techniques. Nous pourrions discuter avec le Grand Conseil quels terrains on transfère à l'Etablissement cantonal de politique foncière active, avec quels objectifs, et surtout quel montant on mettra à disposition de cet Etablissement pour qu'il puisse

faire ce que vous voulez qu'il fasse pour la promotion économique de ce canton. Tout cela est en cours et je suis encore une fois confiant de pouvoir saisir le Grand Conseil l'année prochaine.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2021)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC Novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Au compte de résultats, le budget 2021 comparé au budget 2020 présente des charges en augmentation de 8,6 millions (+4%) alors que l'excédent de charges est en hausse de 6,2 millions (+5%) en raison d'une progression moins importante des revenus. Au compte des investissements, les dépenses passent de 60,5 millions en 2020 à 81,3 millions en 2021 et l'excédent de dépenses de 47,7 à 60,9 millions. L'augmentation des charges découle directement de l'augmentation des investissements.

Au niveau du personnel, l'effectif des postes de travail atteint 415,3 EPT (+ 1,5 EPT), avec douze apprentis et trois stagiaires comme l'an passé. Les 1,5 EPT supplémentaires sont répartis à raison de 0,7 EPT au Secrétariat général, 0.5 EPT au SeCA pour les PAL et 0.3 EPT au Service de l'environnement pour le plan climat.

Il convient de signaler un point critique au niveau du personnel. Aucun autre canton en Suisse n'a eu autant de PAL à traiter en même temps à fin 2018. Pour faire face à cette situation, les fonctions juridiques ont été renforcées pour accélérer le traitement des recours. Pour rappel, le plan de relance prévoit également des ressources supplémentaires temporaires pour accélérer le traitement des PAL et des recours déposés contre les décisions communales. En outre, un mandat externe est attribué pour traiter les constructions illicites qui prennent beaucoup trop de temps au SeCA. Le but est de réserver les ressources humaines principalement pour l'examen des plans et des permis de construire.

Autre sujet d'amélioration, des réflexions ont été lancées pour qu'un chef de projet puisse être financé par le budget d'investissement de manière générale. Dans ce cas-là, il n'y a pas un EPT de plus au niveau du personnel de l'Etat. La solution serait de conclure avec le chef de projet un contrat de durée déterminée payé par le budget d'investissement pour le temps de réalisation du projet. D'autres cantons procèdent déjà de cette manière, cela offre un peu plus de marge de manœuvre.

Au niveau des centres de charges, au Secrétariat général, les prestations de service par des tiers voient leur budget augmenter de plus de 200 000 frs, principalement en raison de travaux liés au développement durable. Ces travaux sont notamment financés par le prélèvement sur provisions de 700 000 frs budgétés.

Au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), les transformations de postes résultent de la digitalisation qui nécessite un transfert de tâches administratives vers des tâches plus techniques. L'effectif du personnel auxiliaire inclut des postes en plus de ceux prévus dans le plan de relance pour accélérer le travail et résorber les retards. Le nombre de recours augmente ainsi que leur qualité — on n'est plus à l'époque où le recours était formulé sur une feuille A4, aujourd'hui les recours sont adressés par des avocats —, si bien que les ressources du SeCA doivent aussi s'étoffer en quantité et en qualité. En résumé, on constate une tendance à la hausse pour le nombre de recours déposés. Le versement au fonds de la plus-value est divisé par deux par rapport au budget 2020. Les modifications de la LATEC relatives à la plus-value devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il y a à priori peu de gros montants en jeu. Un groupe de travail a été constitué, qui a fait un rapport à l'attention d'un CoPil, qui s'est déjà réuni deux fois.

Au Service de l'environnement (SEn), les traitements du personnel auxiliaire sont en augmentation de 440 000 frs en vue de financer l'établissement du plan climat. L'augmentation de 811 000 frs pour des prestations de service par des tiers est également liée à ce plan, plus particulièrement à la mise en œuvre des premières mesures. En 2021, c'est donc au total 1,3 million qui est prévu pour ce plan mis en consultation le 16 octobre.

Au Service des bâtiments, à la position "Construction d'immeubles", il est mentionné un montant de 500 000 frs pour la planification du transfert de l'ALP Liebefeld à Posieux. A ce propos, un message a été transmis le 29 octobre 2020 pour un crédit complémentaire, vu qu'il ne s'agit plus du même projet. Il n'y aura plus de bâtiments mixtes (bureaux et laboratoires), mais des bâtiments entièrement dédiés aux bureaux ou aux laboratoires. De plus, la surface totale de laboratoires a été augmentée de 4487 m² à 7680 m². La mise à l'enquête du projet est prévue au printemps 2021. Toujours à cette position, un montant de 3 millions concerne le Centre de stockage inter-institutionnel (SIC) pour lequel un appel d'offres en entreprise totale est prévu. Le nouveau projet sera présenté au printemps 2021 au Grand Conseil. Enfin, à la position "Achats d'immeubles", un montant de 15,5 millions est budgété pour l'acquisition des immeubles Englisberg 5 à 11. Il n'est cependant pas exclu que ce montant se retrouve déjà aux comptes 2020 si l'achat peut avoir lieu avant Noël.

Parmi les autres points abordés lors de l'examen du budget de la DAEC, il y a tout d'abord la réorganisation du Service des bâtiments. L'élaboration du rapport final a pris du retard en raison de la maladie du mandataire principal. Il est prévu de le boucler au début de l'année prochaine. Néanmoins, la mise en œuvre des changements est déjà en cours et, en raison de la réorganisation du Service, les mandats sont également externalisés. Ainsi, la nouvelle structure du SBA est en place, avec à sa tête un binôme : un architecte cantonal et une cheffe de service. La création de quatre sections, comme recommandé par l'expert externe, est également mise en œuvre.

La question a été posée au Commissaire concernant les éventuelles actions en responsabilité ouvertes à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral confirmant l'arrêt du Tribunal cantonal selon lequel les révisions des plans d'aménagement locaux mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur cantonal devaient être traitées selon le nouveau droit et non selon l'ancien [droit](#). [Il nous a été répondu que si le canton n'avait pas fait recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal, il aurait de toute façon dû attendre la décision du Tribunal fédéral pour être fixé.](#)

Une action en responsabilité civile de la commune d'Avry-sur-Matran face à l'Etat, fondée sur les conseils de l'Etat donnés alors à la commune, mais qui s'avèrent aujourd'hui non adaptés, n'entre pas en ligne de compte, car le Tribunal fédéral a refusé cette demande. Le Commissaire estime que l'on ne peut pas affirmer que cela aurait coûté moins cher si l'on avait agi juste dès le début. Aux 64 communes concernées par la décision du Tribunal fédéral, la DAEC a proposé une aide stratégique à la décision. Quarante communes ont opté d'emblée pour un traitement selon le nouveau droit, sans attendre la décision du Tribunal fédéral. Le PAL de neuf d'entre elles est désormais adopté. Pour seize autres, il le sera dans les semaines à venir, et quinze autres sont en attente au SeCA. En janvier 2021, les deux tiers des cas seront traités, ce qui permet de dire que les procédures ne devraient pas coûter plus cher. Pour ces communes-là, il n'y a pas de dommages. Les vingt communes qui avaient décidé d'attendre l'arrêt du Tribunal fédéral n'ont pas de raison de demander des dommages et intérêts.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'excellente rapporteure ainsi qu'à la tout aussi excellente deuxième rapporteure. Comme nous avons eu la chance d'avoir un troisième rapporteur excellent et expérimenté et glânois, je le remercie également ici. Tout a été dit. Pour ma part, je n'ai pour le moment rien à ajouter mais je réponds évidemment très volontiers à vos questions.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'ai une question qui a une influence sur les finances communales, une décision qui peut être prise par la DAEC. Avec le plan directeur cantonal, les communes sont classées selon les priorités, les possibilités de densification et de nouvelles mises en zone, s'agissant de leur PAL. Par exemple, la commune de Grolley est en classe 4, alors que Neyruz est en classe 3. On a entendu plusieurs fois M. le Commissaire du Gouvernement dire que, pour la commune d'Avry, s'il y avait une gare qui était construite à Avry il y aurait une possibilité de densifier et de construire beaucoup plus importante et cela débloquerait de nombreux projets à Avry-Centre. Cela m'étonne un petit peu, étant donné que, par exemple, la commune de Grolley a une gare qui a coûté plus ou moins 15 millions et il y a des terrains à 200 mètres de la gare, elle-même située à 9 minutes en train de la ville de Fribourg. Et on est en catégorie 4. Ce n'est pas possible de construire parce que ce n'est pas possible de densifier. Je ne comprends donc pas la différence qu'il y aurait entre la commune d'Avry ou celle de Neyruz et la commune de Grolley. J'ai de la peine à comprendre et je pense qu'il y a une distorsion qui est faite. J'aimerais un éclaircissement par rapport à cela. Effectivement, si on doit construire une gare et une nouvelle place pour pouvoir densifier, alors pourquoi où il y en a déjà une on ne peut pas le faire; cela m'étonnerait.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Concernant la question de M. Ducotterd au sujet des PAL et la classification des communes, je suis malheureusement incapable de fournir les explications et je m'en réfère au Commissaire.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci au député Ducotterd pour sa question. Les priorisations - ici on ne parle pas de classes mais de priorités -, les communes villes et d'agglomérations proches sont pour la plupart en priorité 1 et c'est le cas de la commune d'Avry-sur-Matran. Je n'ai évidemment pas les classements de toutes les communes du canton en tête. Les classifications ont été élaborées à la fin de la législature précédente en fonction de critères liés à la densité, aux transports publics, au nombre d'habitants, à la proximité des centres régionaux. Il a notamment été décidé, par le comité de pilotage composé de trois conseillers d'Etat, de deux préfets et de deux représentants

de l'Association des communes dans sa composition 2015-2016, d'un ordre de priorité avec un classement 1,2,3 et 4 pour l'ensemble des communes du canton, avec notamment un choix qui attribuait un centre d'importance régionale à chacun des districts, qui est généralement le chef-lieu à l'exception du district de la Singine pour lequel c'est la commune de Düdingen qui a été désignée comme centre régional. Il y a des centres de deuxième importance, ce sont les communes qui sont en priorité trois. Après, je ne peux pas vous donner les raisons précises pour lesquelles la commune de Grolley se trouve en 4 et pas en 3. Elle n'est pas en 1 comme Avry parce qu'elle ne fait pas partie du périmètre étroit de l'agglomération qui a conduit à cette classification à l'époque.

Nous avons, sur demande de certaines communes tout au début de la législature en 2017, procédé à un certain nombre d'adaptations. Il y a deux ou trois communes qui nous ont envoyé des demandes dûment motivées sur leur classification qui ont été analysées. Comme les critères de classement sont fondés sur un certain nombre de critères objectifs mais que tout tableur Excel a une certaine marge de manœuvre, il y a eu une ou deux modifications de priorités en tout début de législature. Je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une demande de ce type-là de la commune de Grolley. Je peux volontiers faire la vérification si vous le souhaitez.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre du conseil de fondation du Tremplin. Depuis 2013, j'interviens régulièrement pour rendre attentif le Conseil d'Etat qu'il devrait tout mettre en œuvre afin que Le Tremplin puisse poursuivre son activité dans d'autres locaux pour que l'Université puisse s'agrandir. Je sais, Monsieur le Conseiller Directeur de la DAEC, que vous vous investissez afin que ce dossier avance. Je sais aussi que les choses ne sont pas simples et je sais aussi que d'autres Directions du Conseil d'Etat sont concernées. Cependant, ici, je voulais vous faire part de la lassitude du conseil de fondation qui est bien présente, car nous nous sentons complètement impuissants à faire avancer ce dossier. Je réitère donc la demande au Conseil d'Etat dans son entier, de s'engager afin que ce dossier soit conduit à terme dans les plus brefs délais et je vous remercie d'avance.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je suis obligé de corriger ce qu'a dit M. le Commissaire du Gouvernement tout à l'heure. La commune de Grolley vous a rencontré lors d'une séance et a demandé aux deux députés que sont Hubert Dafflon et moi-même de l'accompagner pour vous rencontrer et discuter de cette problématique pour laquelle vous n'avez pas accepté de faire ce changement. Je suis encore plus surpris d'apprendre aujourd'hui que la commune d'Avry est en catégorie 1 alors qu'elle n'a pas de gare encore aujourd'hui. Le nombre d'habitants est beaucoup moins élevé. Je pense qu'il faut encore aujourd'hui beaucoup plus de temps pour se rendre au centre de Fribourg depuis Avry que depuis Grolley, où il faut exactement 9 minutes.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). C'est pour transmettre la parole au Commissaire puisque ce sont des remarques qui ne concernent pas directement la Commission des finances et de gestion.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Toutes mes excuses au député Ducotterd d'avoir oublié sa double présence en tant que représentant à la fois de la commune et député. La demande faite à l'oral, je ne m'en étais plus souvenu parce que je n'ai pas toutes les demandes sur le radar. Je vous prie de bien vouloir excuser ce trou de mémoire. Sur les raisons des catégorisations, j'ai déjà pris position. Je ne vais pas me répéter.

En ce qui concerne la députée Berset, vous avez parfaitement raison. Nous sommes en situation d'une convention qui a été signée sous forme d'accord de vente à terme en 2013 entre l'Etat de Fribourg et la fondation du Tremplin. Cette convention prévoit que la fondation du Tremplin peut rester en ces lieux actuels jusqu'au 31 décembre 2023, date à laquelle la vente à terme peut s'effectuer. La convention prévoit par ailleurs des clauses de prolongation qui sont relativement désavantageuses pour l'Etat, c'est-à-dire qu'il y a toute une série de conditions à remplir pour ne pas prolonger cette convention. La convention a été par ailleurs dotée d'un aspect financier qui dit que le montant dont peut bénéficier la fondation Le Tremplin pour quitter ses locaux actuels est un montant de 1,7 million de francs. Cela pose deux soucis. D'une part, c'est la fondation du Tremplin qui en toute connaissance de cause a signé, tout comme l'Etat, cette convention en 2013. Nous avons fait faire un petit avis de droit bref par un éminent ancien professeur de l'Université de Fribourg de la faculté de droit qui nous a expliqué qu'il s'agissait de la plus mauvaise convention qu'il ait jamais vue, que l'Etat aurait mieux fait de ne pas en signer une que de signer une convention pareille. Elle nous met pieds et poings liés dans une situation qui est difficile dans la mesure où le montant de 1,7 million de francs est beaucoup trop bas par rapport aux coûts que le volume de construction dû à la fondation du Tremplin nécessite si on le case au centre de Fribourg, ce qu'exige le conseil de fondation. Comme il détient une convention qui lui permet de refuser toute offre de l'Etat qui ne lui convient pas, cela a rendu les choses relativement difficiles. Le volume financier estimé pour les volumes construits du Tremplin dans les périmètres prévus de la ville de Fribourg est de 8 à 10 millions de francs. Nous avons donc un écart entre le montant de la convention de 1,7 million et le montant nécessaire qui est entre 5,3 et 7,3 millions de francs qui manquent.

Nous avons néanmoins essayé de trouver un certain nombre de solutions. Au début de la législature, une solution a été prévue tout au fond du quartier de Pérolles. Elle s'est avérée ni finançable ni utilisable par le conseil de fondation. Le conseil de fondation a beau être impatient, je peux concevoir cette impatience, c'est quand même aussi le conseil de fondation qui a

accepté de signer une convention en 2013 de vente à terme pour un montant inférieur d'un facteur 5 aux besoins effectifs de la fondation pour se relocaliser à quelque part dans le canton. Comme nous sommes orientés solution, nous cherchons aussi des solutions malgré qu'elles soient difficiles à trouver. Nous avons actuellement trois pistes sur lesquelles nous travaillons, une dans le quartier de Beauregard, une dans le quartier de Pérolles et une à la Route Neuve. La dernière piste est actuellement hors question parce qu'elle demande de la part de la commune de Fribourg une révision d'un plan d'aménagement de détail avec des oppositions certaines, ce qui nous mettrait à plusieurs années de travail. Nous avons une autre piste au fond de Pérolles pour laquelle le conseil de fondation nous a signalé l'an dernier par écrit que c'était trop loin, que cela pouvait importuner des étudiants qui passaient devant, ce qui a conduit dans un premier temps à une irrecevabilité de la part du conseil de fondation. Nous avons ensuite eu des entretiens constructifs avec le conseil de fondation qui peut imaginer cela comme un plan B. Nous avons enfin dans le quartier de Beauregard des négociations actuellement avec un propriétaire de plusieurs immeubles qui est d'accord sur le principe de céder ses immeubles. Nous sommes en négociation sur ces immeubles. J'espère qu'elles aboutiront d'ici la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine, ce qui nous permettrait ensuite de rédiger un message au Grand Conseil pour l'acquisition de ces bâtiments qui est la condition de départ pour pouvoir ensuite construire ou lancer la construction du nouveau bâtiment pour la faculté de droit à l'Université de Fribourg.

Voilà les quelques explications que je peux vous donner, Madame la Députée Berset, en vous remerciant de votre intérêt pour cette cause qui nous préoccupe tous et toutes.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat (2021)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3795</i>)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3850</i>)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Voici le rapport d'examen du budget 2021 de la Chancellerie et du Pouvoir exécutif. Avec une augmentation des charges de 3,6% et une diminution des recettes de 1%, l'excédent de charges accuse une augmentation de 5,7% par rapport au précédent budget et se situe à un peu plus de 15 millions. Cette augmentation des charges est due principalement au fait que 2021 est une année électorale.

On peut relever que la contribution à Fribourgissima sera réduite de moitié à la suite des nombreuses annulations de manifestations. Par contre, 50 000 frs ont été mis au budget pour les manifestations de fin de législature.

En ce qui concerne le personnel, il y a stabilité au niveau du nombre des personnes, mais la répartition du travail évolue. Une nouvelle position a été créée pour du personnel auxiliaire lié à des projets de digitalisation. Une personne sera en charge de faire la promotion et la coordination de Fribourg 4.0 auprès des communes, le but étant d'uniformiser la digitalisation.

La version bis de la Commission des finances et de gestion propose de changer le montant des subventions cantonales aux partis politiques pour le porter à 500 000 frs. Pour rappel, selon la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale, le montant des contributions aux frais de campagne alloué aux partis politiques et groupes d'électeurs et électrices est déterminé par le Grand Conseil par la voie budgétaire. Dont acte. La compensation est faite au poste de la Direction des finances, Service de l'informatique et des télécommunications, comme cela a déjà été dit. Il n'y a pas d'autres commentaires sur les autres centres de charges reliés aux pouvoir exécutif.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme que le Conseil d'Etat se rallie exceptionnellement à la proposition de la Commission des finances et de gestion concernant le montant de 305 000. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

> L'examen de ce chapitre est terminé.

- > Modifié selon le projet bis: la position 3636.147 du centre de charges 1110 Chancellerie est modifiée comme suit: ~~338 000 643 000~~. Cette augmentation est compensée comme suit au centre de charges 3725 SITel, position 3130.049: ~~22 905 930 22 600 930~~.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Pouvoir législatif (2021)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Voici le rapport d'examen du budget du Pouvoir législatif. Le budget 2021 du Pouvoir législatif augmente par rapport au budget 2020 de 13% et annonce un excédent de charges de près de 4 millions. L'augmentation est due au centre de charge "Grand Conseil" puisque les sessions 2021 devront vraisemblablement avoir lieu à Forum Fribourg, le bâtiment de la Police ne répondant pas aux critères dictés par la pandémie.

La réalisation d'une plaquette consacrée au 500^e anniversaire de l'Hôtel Cantonal est aussi prévue au budget. A noter enfin un poste pour des manifestations de fin de législature, manifestations dont nous espérons vivement qu'elles puissent avoir lieu. Pour le personnel, les EPT sont stables à 7,25.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Récapitulation générale

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)

Discussion

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Nous avons donc deux amendements qui ont été portés en augmentation de certaines positions et diminution de certaines autres. Ils ont été largement développés.

Le Conseil d'Etat s'est rallié à l'amendement concernant les subventions cantonales aux partis politiques. Il est donc ainsi adopté dans l'examen de détail.

Concernant les subventions cantonales pour les soins et l'aide familiale à domicile, je tiens juste à souligner une petite confusion quant à la légalité de cet amendement en vertu de l'article 41 al. 4 - cela a été soulevé par M^{me} la Commissaire. Le Directeur des finances m'a confirmé qu'il adapterait les chiffres, mais je tiens juste à faire la remarque, comme l'ont fait le rapporteur de cette Direction et de nombreux intervenants membres de la Commission des finances et de gestion, qu'un traitement des amendements en Commission des finances et de gestion permet de trouver une solution qui entre dans le cadre légal et non qui entre en contradiction avec la loi. Et cet amendement aurait eu de grandes chances d'être accepté par la CFG. Ceci étant dit, il a été voté et j'y reviendrai lors de la lecture du décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, je prends acte de votre décision concernant les soins à domicile. Je n'interviens pas sur les soins à domicile, mais compenser une dépense supplémentaire par une réduction de dépense équivalente tout en sachant que nous n'avons aucun pouvoir sur cette dépense, comme cela a déjà été signalé,

m'inquiète au plus haut point. Evidemment, vous êtes l'organe suprême de ce canton. Comme l'a dit le rapporteur, nous mettrons à jour les nouveaux chiffres selon votre décision.

> L'ensemble du budget est accepté tel qu'il sort des délibérations.

Décret 2019-DFIN-38 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Pas de remarque.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les amendements discutés n'apportant pas de modification aux totaux du budget conformément à l'article 41 al. 4 de la loi sur les finances de l'Etat, les chiffres présentés sont confirmés.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le rapporteur de la Commission.

> Adopté.

Art. 2

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les deux amendements adoptés pourraient potentiellement faire varier le chiffre de 40,3%, le premier amendement portant sur 305 000 frs et le deuxième sur 203 200 frs. J'ai confirmation de la part de M. le Conseiller d'Etat que ces chiffres ne sont pas assez importants pour faire varier le pourcentage figurant dans le décret. Je confirme donc l'article 2.

Godel Georges, Directeur des finances. Rien à ajouter.

> Adopté.

Art. 3

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'amendement sur les subventions cantonales aux partis politiques trouvant sa compensation dans la rubrique « Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications », le montant de 29 000 656 frs doit être modifié à 28 695 656 frs à l'alinéa 2 let. c ch. 2.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme les chiffres avancés par le rapporteur de la Commission.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).

Art. 4

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cette disposition autorise la Direction des finances à solliciter des avances ponctuelles de trésorerie auprès des banques jusqu'à concurrence de 200 millions de francs. Sans changement par rapport aux années précédentes.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je notifie au Grand Conseil que la Commission des finances et de gestion a accepté le décret sur le budget 2021 par 7 voix contre 0 et 4 abstentions.

Godel Georges, Directeur des finances. Je profite de l'occasion pour remercier la Commission des finances et de gestion, comme je l'ai dit en entrée en matière, pour le travail sérieux lors de l'examen de ce budget 2021.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 63 voix sans opposition. Il y a 25 abstentions.

Ont voté oui:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 25.*

Loi 2020-DFIN-52**Fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021**

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>PDC/CVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.09.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3866</i>)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3869</i>)

Entrée en matière

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). La Commission des finances et de gestion a débattu lors de l'examen du budget de la DFIN de l'amendement visant à augmenter de 17 millions les recettes fiscales en lien avec les impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2021. Faisant alors une interruption de son débat sur le budget, elle a examiné ce projet de loi, en particulier l'article 1 al. 1.

La proposition a été faite de laisser cet impôt à 100%, notamment en raison de la période difficile à venir. La Commission des finances et de gestion a noté que la proposition du Conseil d'Etat de baisser l'indice à 98% n'a aucune influence sur les recettes fiscales des communes. Cette proposition a été rejetée par 8 voix contre 4 et 1 abstention. Lors du vote final sur ce projet de loi, la Commission des finances et de gestion a également accepté le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat par 8 voix contre 4 et 1 abstention.

Godel Georges, Directeur des finances. Le coefficient de l'impôt qui vous est proposé est conforme au budget que vous venez d'adopter.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Au vu de l'avancement du temps, je ne vais pas re-déposer le même amendement que celui déposé en Commission des finances et de gestion, dont le rapporteur a déjà fait état, également du résultat. Pour les mêmes raisons qui ont été évoquées par le rapporteur concernant cet amendement, respectivement pour les motifs évoqués dans le cadre du débat d'entrée en matière sur le budget 2021, le groupe socialiste va marquer son opposition à la baisse qui est prévue en refusant la présente loi dans son intégralité.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche va avec une grande majorité rejeter la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux. Le moment est, à notre avis, vraiment mal choisi. Les moyens devraient être utilisés pour des prestations de l'Etat, pour des personnes à faible revenu, pour des mesures climat, pour le développement d'une économie durable. Ainsi, plusieurs nouvelles tâches reviendront à l'Etat et il faut trouver un financement. Ce n'est donc pas adapté de baisser les impôts maintenant face à toutes ces échéances et la grande majorité de notre groupe ne va pas accepter cette loi.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Die Motion von Grossrat Peiry und Altgrosstrat Waeber verlangt die Senkung des Steuereffusses für die Einkommenssteuer auf 98 Prozent. Ich präzisiere: Diese Steuerreduktion betrifft die Gemeinden nicht. Wir haben in unserem Kanton Freiburg verhältnismässig sehr hohe Steuern. Schweizweit ist unsere Steuerbelastung in der oberen Hälfte. Ich denke speziell an unsere sehr hohe Kapitaleinkommenssteuer, wo wir Freiburger richtiggehend wie Hühner gerupft werden.

Mit der Senkung der Einkommenssteuer auf 98 Prozent soll nun eine Art Gerechtigkeit zurückkommen. Obwohl diese Steuerfussenkung um 2 Prozent unsere Kantonskasse mit 16 Millionen Franken belasten wird, ist auch der Staatsrat der Auffassung, dass diese Einbusse zu tragen sei. Die Senkung der Einkommenssteuer wird dazu führen, dass wir Freiburger in dieser Corona-Krise ein paar Franken mehr im Portemonnaie haben, womit die Freiburger Bevölkerung unterstützt und gleichzeitig die Wirtschaft angekurbelt wird. Die Unternehmen profitieren. Schlussendlich ist auch der Staat glücklich, weil von den Unternehmen höhere Steuern einfließen werden. Der Kreis schliesst sich. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesem Gesetzesentwurf einstimmig zustimmen.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je constate donc que l'entrée en matière n'est l'objet d'aucune demande de renvoi et aucun amendement n'a été déposé. Nous notons l'opposition annoncée du groupe socialiste et de la grande majorité des Verts.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce coefficient à l'entrée en matière. Etant donné l'heure, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Tout à l'heure, j'ai dit le groupe des Verts, mais c'est bien le groupe Vert Centre Gauche. Toutes mes excuses.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020, du 20.11.2019

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020, du 20.11.2019

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 57 voix contre 30. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP),

Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP). *Total: 57.*

Ont voté non:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 30.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 3.*

Election ordinaire 2020-GC-168

Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Nicolas Repond

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)
 Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 88; blancs: 5; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *Rose-Marie Rodriguez*, à *Estavayer*, par 75 voix.

Ont obtenu des voix: Pierre Mauron (2), Ursula Krattinger-Jutzet (2), Julia Senti (1), Anne Favre-Morand (1), Simon Bischof (1), Erika Schnyder (1)

Election judiciaire 2020-GC-165

Assesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes)

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)
 Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 94; blancs: 2; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Tamara Aebischer*, par 53 voix.

Ont obtenu des voix: M. Albert Studer (37), M. Matthias Rentsch (2)

Election judiciaire 2020-GC-164**Assesseeur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)**

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)

Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Scrutin uninominal**Premier tour**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 91; blancs: 4; nuls: 3; valables: 84; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix:

M. Raphaël Heimo: 39

François Charrière: 26

Louis-Philippe Clerc: 18

Martine Pillet: 1

Deuxième tour

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blanc: 1; nul: 1; valables: 92; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix:

François Charrière: 35

M. Raphaël Heimo: 34

Louis-Philippe Clerc: 23

Un troisième tour de scrutin aura lieu le mercredi 18 novembre 2020.

—

> La séance est levée à 18 h 10.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*